

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2536

19 septembre 2014

SOMMAIRE

3P (L) Fund	121691	Sidney S.A.	121682
3 Si Re Holding S.A.	121691	Société pour l'Utilisation Rationnelle et la Récupération de l'Energie	121682
3 Suisses de Ré	121728	SOF European Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l.	121683
AB Holding SPF S.A.	121692	SOF-VII European Holdings I, S.à r.l.	121683
Aida Wedo 4	121692	Soim S.A.	121683
Aida Wedo 4	121693	Solufi S.A.	121690
Alce Investment II S.à r.l.	121684	Solumo S.A.	121690
Alexympia	121693	Stabulum S.à r.l.	121682
Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco II S.A.	121684	Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l.	121683
Boreades Invest S.A.	121691	Torsch Private Equity S.A.	121686
Bright Yellow Holding S.A.	121690	T World S.à r.l.	121682
Business Solution Factory S.à r.l.	121692	Violino S.A.	121682
Compagnie Investissement Europe Hold- ing Luxembourg S.A.	121694	Violino S.A.	121684
Cypress Capital Investments Luxembourg S.à r.l.	121687	Vorona S.A.	121684
Development Finnish Feeder III S.C.A. ...	121687	Wapriv	121686
Development German Feeder III S.C.A.	121688	Westfield Italian Holdings S.à r.l.	121686
Digital Management S.A.	121688	Westfield Italian Holdings S.à r.l.	121689
Digital Services Holding XXIII S.à r.l. ...	121687	Westfield Milan S.à r.l.	121689
Digital Services Holding XXI s.à r.l.	121728	Westfield Milan S.à r.l.	121692
«Ecig Privée S.A.»	121703	Wilko Lux Enseignes S.à r.l.	121689
kdconsult s.à r.l.	121693	Wilmersdorfer Arcaden Luxco	121684
Leya S.A.	121688	Wine Growth Fund	121686
Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR	121707	XI Callisto Luxco II S.à r.l.	121693
Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR	121726	XI Callisto Luxco I S.à r.l.	121692
Montaigne S.à r.l.	121716	Yasmin Real Estates S.A.	121691
Mont Blanc Sports Group Holding S.à r.l.	121689	YOLE, Société Luxembourgeoise de Réas- surances	121685
NDPB Ventures S.A.	121696	ZBI Opportunity Real Estate S.C.A.,	121702
Optiklux S.A.	121703	Ziaplent Christiansund S.à r.l. & Cie S.C.A.	121685
SBRE Luxco	121685	Ziffer Lu S.à r.l.	121685
		Zureta S.A.	121686

Société pour l'Utilisation Rationnelle et la Récupération de l'Energie, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 137, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.677.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102608/9.

(140122948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Sidney S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 152.105.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur au sein de la société anonyme SIDNEY S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 152105.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Fabien LEGER.

Référence de publication: 2014102595/10.

(140123696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

T World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 182.019.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102631/10.

(140122620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Violino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 160.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102712/10.

(140122936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Stabulum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 480.250,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.993.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 27 juin 2014, l'associé unique de STABULUM S.à r.l. a décidé de nommer, pour une durée indéterminée, comme Gérante de la société avec effet au 1^{er} juillet 2014, Mme Alix Le Levreur-Barton, née le 13 février 1989 à Quimper (France), avec adresse professionnelle au 14-16, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104493/15.

(140123942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Soim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 54.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104481/10.

(140124372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

SOF European Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.776.

Par résolutions signées en date du 11 juillet 2014, les associés ont décidé d'acter et d'accepter la démission de M Michael Murphy de son mandat de gérant A avec effet au 11 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104479/12.

(140123988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.043.

Le Bilan consolidé au 31 janvier 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.
Tiffany & Co Luxembourg S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Manager

Référence de publication: 2014104504/14.

(140124191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

SOF-VII European Holdings I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.773.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 Juin 2014

- La liquidation de la société SOF-VII European Holdings I S.à r.l. est clôturée.
- Décharge est accordée au commissaire à la liquidation et au liquidateur pour l'exécution de leurs mandats.
- Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante:
5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Signature
Le Liquidateur

Référence de publication: 2014104480/18.

(140123983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Violino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 160.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102714/10.

(140122938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Vorona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 128.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102716/10.

(140123137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Alce Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alce Investment II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014102782/11.

(140122449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 165.370.

Les statuts coordonnés au 4 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014102795/11.

(140121533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Wilmersdorfer Arcaden Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Jean-Jacques Josset

Manager

Référence de publication: 2014102731/12.

(140123365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

YOLE, Société Luxembourgeoise de Réassurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.05.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014102752/12.

(140122855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Ziffer Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 157.253.

Extrait de la résolution du gérant unique en date du 15 JUIN 2014

Il résulte de la décision du gérant unique qu'il est convenu ce qui suit:

Le siège social de l'Associé, ATMV S.A. a changé:

- ancienne adresse: 6, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg.

- nouvelle adresse: 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg.

Luxembourg, le 10.07.2014.

Référence de publication: 2014102754/13.

(140123670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

SBRE Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE Luxco

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014104460/13.

(140124269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Ziaplent Christiansund S.à r.l. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.115.

Lors de l'assemblée générale tenue le 12 Juin 2014 il a été convenu ce qui suit:

3. Résolution:

Les mandats des Commissaires aux comptes; M. Jésus DE RAMÓN-LACA et M. Juan Carlos SMITH MORRONDO, agréés sont renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Il adresse de Commissaire aux comptes Jésus DE RAMÓN-LACA change de 5, C/Juan Prado, E- Algorta, Espagne a 21, Menéndez Pidal, E -28036 Madrid et Il adresse de Commissaire aux comptes Juan Carlos SMITH MORRONDO change de 2, C/Juan Ramon Jimenez, E - 28036 Madrid a 5, Santiago Bernabeu, E - 28036 Madrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16. Juillet 2014.

Référence de publication: 2014102753/16.

(140123304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Torsch Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 155.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102679/9.

(140123551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Westfield Italian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102723/9.

(140123405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Wapriv, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102719/10.

(140123289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Wine Growth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.426.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102733/10.

(140122604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Zureta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.942.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 février 2014 que:

- Monsieur Pierre GOFFINET, citoyen belge, né le 15 septembre 1971 à Bastogne (Belgique), et résidant professionnellement au 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a été coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Sansal OZDEMIR, démissionnaire.

Cette cooptation doit être ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102758/16.

(140122587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Digital Services Holding XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.606.

Diese Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualisieren.

- Die Denomination und Handelsregisternummer der Teilhaberin der Gesellschaft, Rocket Internet GmbH, lautet mit sofortiger Wirkung wie folgt:

Rocket Internet AG, eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 159634 B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juli 2014.

Digital Services Holding XXIII S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014104795/17.

(140125186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Development Finnish Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.125.

Extrait des décisions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 juin 2014:

- reconnaissance de la démission de Mr Antonello De Filippo en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat;

- nomination de Mr Antoine Depigny, né le 7 janvier 1978 à Neuilly-Sur-Seine (France) demeurant professionnellement au 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense, France, en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2016.

Le conseil de surveillance se compose désormais de Mme Marie-Hélène Lamarque, Mr Antoine Depigny et Mr Jean-François Le Téno.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Development Finnish Feeder III S.C.A.

Référence de publication: 2014104788/18.

(140125951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Cypress Capital Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.300.

By resolution of the sole partner of the Company dated 17th July 2014:

- Following the resignation of Mr Pascal Carasso as manager of the Company, It has been resolved to appoint Mr Adrian Braimer-Jones, born on 16th September 1957 in Nairobi (Kenya), and residing professionally at 49 Grosvenor St, London W1K 3HP (United Kingdom) as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time.

This resolution has been taken in accordance with article 6 of the articles of incorporation of the Company.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Par résolution de l'associé unique de la Société en date du 17 juillet 2014:

- Faisant suite à la démission de Mr Pascal Carasso de son mandat de gérant, Il a été résolu de nommer Mr Adrian Braimer-Jones, né le 16 septembre 1957 à Nairobi (Kenya) et résidant professionnellement à 49 Grosvenor St, Londres W1K 3HP (Royaume-Uni) gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Cette résolution a été prise en accord avec l'article 6 des statuts de la Société.

Référence de publication: 2014104785/19.

(140125948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Leya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 81.451.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung vom 30. Juni 2014

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des delegierten des Verwaltungsrats und des Abschlussprüfers werden verlängert bis zur Hauptversammlung welche im Jahr 2018 stattfindet.

VERWALTUNGSRAT

- Herr Andreas FELLMANN, delegierter Verwaltungsratsmitglied mit Berufsanschrift in L-2430 LUXEMBOURG 36, rue Michel Rodange
- Herr Patrick FELLMANN, mit Berufsanschrift in L-2430 LUXEMBOURG 36, rue Michel Rodange
- Frau Ellen PHILIPPI, wohnhaft in L-6661 BORN, 3, Neie Wee

PRUEFUNGSKOMMISSAR

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING SARL L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe
- Référence de publication: 2014105896/17.

(140126900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Development German Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 159.130.

Extrait des décisions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 juin 2014:

- reconnaissance de la démission de Mr Antonello De Filippo en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat;
- nomination de Mr Antoine Depigny, né le 7 janvier 1978 à Neuilly-Sur-Seine (France) demeurant professionnellement au 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense, France, en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2016.

Le conseil de surveillance se compose désormais de Mme Marie-Hélène Lamarque, Mr Antoine Depigny et Mr Jean-François Le Téo.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Development German Feeder III S.C.A.

Référence de publication: 2014104789/18.

(140125209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Digital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.129.

Il résulte du procès-verbal du 10 juillet 2014 que le Conseil d'Administration de la société a pris entre autres les résolutions suivantes:

Cinquième résolution:

Le Conseil d'Administration accuse réception de la lettre de démission de M. Davide Murari, Administrateur et décide de l'accepter avec effet au 12 juin 2014.

Sixième résolution:

Le Conseil d'Administration décide, afin de permettre à la société de continuer son activité courante, de nommer M. Giovanni Patri, né à Lobbes (Belgique) le 18.08.1975, et avec adresse professionnelle au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société, sous réserve d'acceptation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31.12.2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104808/19.

(140125333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Westfield Italian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102724/9.

(140123410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Westfield Milan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102725/9.

(140123380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Wilko Lux Enseignes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 22, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 73.049.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102740/10.

(140123083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Mont Blanc Sports Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.865.348,90.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 178.776.

Extrait des résolutions de l'actionnaire majoritaire de la société Mont Blanc Sports Group Holding S.à r.l. (la «société») du 1^{er} juillet 2014

1. Acceptation de la résignation de Monsieur Claes-Johan Gustaf Geijer, né le 15 juin 1957 à Hedvig Eleonora, Stockholm, Suède, résidant au 31 Rue Franz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 30 juin 2014.

2. Acceptation de la résignation de Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet le 30 juin 2014.

3. Acceptation de la nomination de Madame Hanna Duer, née le 7 mai 1966 à Gentofte, Danemark, résidant au 99 Rue Centrale, L-4499 Limpach, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie A de la Société avec effet le 1^{er} juillet 2014.

4. Acceptation de la nomination de Mademoiselle Dalia Ziukaite, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet le 1^{er} juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014105920/26.

(140126134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Bright Yellow Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.603.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 26 juin 2014 que:

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Facts Services S.A. a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Weber a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

Suite au décès de Monsieur Derek S. Ruxton, administrateur, nomination de Monsieur Fabrice Maire, née le 16 février 1969 à Thionville (France) demeurant professionnellement au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg avec effet au 27 juin 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105540/17.

(140126720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Solumo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.851.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue de façon extraordinaire en date du 24 juin 2014, que:

les mandats d'administrateur de Monsieur Camille PAULUS, consultant, résidant au 5, rue de l'Alzette à L-7210 Helmsange (Luxembourg), Monsieur Jaime ALEMAN, avocat, résidant à Panama (Panama), Monsieur Jean-Pierre LEBURTON, économiste, ayant son adresse privée à 1, rue de Tervaete, bte 1, B-1040 Bruxelles, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 1, rue Simmer, L - 2538 Luxembourg sont renouvelés. Les mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014104488/18.

(140124276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Solufi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.117.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue de façon extraordinaire en date du 24 juin 2014, que:

- le mandat d'administrateur-directeur de M. Camille PAULUS, consultant, ayant pour adresse professionnelle 5, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange et les mandats d'administrateur de Mme Chantal KEEREMAN, juriste, ayant pour adresse professionnelle 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, et de M. Jean-Pierre LEBURTON, économiste, ayant pour adresse privée 1, rue de Tervaete, bte 1, B-1040 Bruxelles, ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Camille PAULUS, consultant, ayant pour adresse professionnelle 5, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange et celui du commissaire aux comptes, M. Lex BENOY, ayant pour adresse professionnelle 1, rue Simmer, L - 2538 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014104486/19.

(140124271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Yasmin Real Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 30.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102751/10.

(140123462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

3 Si Re Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 165.160.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102759/10.

(140123301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

3P (L) Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.768.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014102761/12.

(140122553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Boreades Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 125.468.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 2014, enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2014, LAC/2014/32401, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "BOREADES INVEST S.A. (en liquidation)", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 125468, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 968 du 24 mai 2007.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 23 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105564/22.

(140126386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Westfield Milan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102726/9.

(140123386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

XI Callisto Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102741/9.

(140122678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

AB Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.054.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102826/10.

(140122511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Aida Wedo 4, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 179.402.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 de la Société Aida Wedo 4 SA ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102841/11.

(140121805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Business Solution Factory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 155.091.

Aus dem Übertragungsvertrag vom 23.09.2013, geht hervor, dass Frau Jeannette Rappin, wohnhaft in Saarbrücken ihre 10 Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft an Herrn Matthias Gerstlauer, wohnhaft in L-4320 Esch-sur-Alzette, 27 rue du X Septembre übertragen hat.

Demnach ist das Gesellschaftskapital wie folgt gehalten:

60 Anteile durch Herrn Matthias Gerstlauer

40 Anteile durch Herrn Sphe Paul.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ein Mandant

Référence de publication: 2014102932/15.

(140122011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

XI Callisto Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102742/9.

(140122679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

kdconsult s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R.C.S. Luxembourg B 137.879.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Klaus Desor.

Référence de publication: 2014102768/10.

(140122546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Aida Wedo 4, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 179.402.

Extrait de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 11 juillet 2014

Monsieur Alexis Bourbon a démissionné de son poste d'administrateur de catégorie B.

Madame Céline Doyen, née à Huy (Belgique) le 24 juin 1972, résidant professionnellement au 8 place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, a été nommée au poste d'administrateur de catégorie B jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en 2018.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102840/13.

(140121619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Alexympia, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 174.448.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 juillet 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

ADMINISTRATEUR DE CATEGORIE A

- Monsieur Edgard MISRAHI, directeur de sociétés, demeurant au 17, rue Albéric Magnard, F-75116 Paris, Président;

ADMINISTRATEUR DE CATEGORIE B

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103771/22.

(140123868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Compagnie Investissement Europe Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 32.283.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «COMPAGNIE INVESTISSEMENT EUROPE HOLDING LUXEMBOURG S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.283, constituée suivant acte notarié en date du 31 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 avril 1990, numéro 131.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 24 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 mars 2002, numéro 397.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita MAGGIPINTO, employée privée, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société et par conséquent modification de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société exerce également l'activité de support à ses filiales pour le développement de projets dans le domaine des énergies renouvelables et la gestion des déchets.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société elle-même.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»;

2. Constatation que le capital autorisé a expiré et suppression des 4 derniers paragraphes de l'article 5 des statuts de la société;

3. Suppression de la dernière phrase de l'article 11 des statuts de la société;

4. Création de deux catégories d'administrateurs, à savoir des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B;

5. Nomination de Monsieur Jose Enrique Gomez Gil Mira en tant qu'administrateur de catégorie A et de Monsieur Koen Lozie, de Monsieur Joseph Winandy et de la société JALYNE S.A. en tant qu'administrateurs de catégorie B de la société;

6. Modification subséquente des articles 6, 7, 8 et 12 des statuts de la société;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société exerce également l'activité de support à ses filiales pour le développement de projets dans le domaine des énergies renouvelables et la gestion des déchets.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société elle-même.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que le capital autorisé a expiré et décide par conséquent de supprimer les 4 derniers paragraphes de l'article 5 des statuts de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, en outre, de supprimer la dernière phrase de l'article 11 des statuts de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs, à savoir des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B.

En outre, l'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la société:

- Monsieur Jose Enrique Gomez Gil Mira, avocat, né le 21 août 1960 à Madrid (Espagne), demeurant à Avenida de Pio XII, 61, E-28036 Madrid, en tant qu'administrateur de catégorie A;

- Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1965 à Deinze (Belgique), demeurant à L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-Rue, en tant qu'administrateur de catégorie B;

- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né le 16 février 1946 à Ettelbrück, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon, en tant qu'administrateur de catégorie B;

- JALYNE S.A., une société anonyme avec siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.952, ayant pour représentant permanent Monsieur Jacques BONNIER, administrateur de sociétés, né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique), avec adresse professionnelle au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie B.

Leurs mandats s'achèveront à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en année 2015.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6, le deuxième paragraphe de l'article 7, l'article 8 et l'article 12 des statuts de la société, pour leur donner désormais les teneurs suivantes:

« **Art. 6. (premier paragraphe).** La société est gérée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois (3) membres, dont les administrateurs sont de catégorie A ou B. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.»

« **Art. 7. (deuxième paragraphe).** Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, sous réserve que ce quorum ne sera atteint que si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents.

Le mandat entre administrateurs est admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par écrit, télécopie ou e-mail, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.»

« **Art. 8.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés et ne sont valablement prises que si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ont voté en faveur de telles décisions.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, A. MAGGIPINTO, R. MANCIOCCHI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2014. LAC / 2014 / 28407. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104774/129.

(140125119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

NDPB Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 166.965.

In the year two thousand and fourteen, on the second of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) NDPB Ventures S.A., with registered office at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, incorporated on January 27th, 2012, pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 837 on March 30th, 2012, and registered with the Luxembourg Registry of Trade and Companies under number B 166.965 (the "Company"). The Articles of Incorporation have not yet been amended since.

There appeared:

Mr. Philippe Marc Luc BUHANNIC, company director, born on 20 July 1956 in Angers, France, and currently residing at Immeuble Aventura, Apt. 318, Route des Creux 100, CH-1936 Verbier, Switzerland (the "Sole Shareholder"),

and hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in London (United Kingdom) on July 2nd, 2014.

Which proxy, initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed simultaneously with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. He is the sole shareholder of the Company.

II. The thirty-one thousand (31.000) shares, representing the entirety of the Company's share capital, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda of which the Sole Shareholder has been informed in advance.

The appearing party further requests that the notary record that the Agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of forty million three hundred and twenty thousand nine hundred and forty-one euros (EUR 40.320.941), so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euros (EUR 31.000) to an amount of forty million three hundred and fifty-one thousand nine hundred and forty-one euros (EUR 40.351.941) by the issue of forty million three hundred and twenty thousand nine hundred and forty-one (40.320.941) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) (the "New Shares");

2. Subscription and payment by the sole shareholder of the Company, Mr. Philippe BUHANNIC, an individual residing at Immeuble Aventura, Apt. 318, Route des Creux 100, CH-1936 Verbier, Switzerland (the “Sole Shareholder”), of the New Shares by way of a contribution-in-kind of two million three hundred and fifty-three thousand four hundred and ninety-seven (2.353.497) shares, representing 15.9% of the issued and outstanding membership interests (and 16.3% of the voting rights) of TRADINGSCREEN INC., a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, and registered with the Registrar of Companies of Delaware under the number 3057674 (“TradingScreen”);

3. Consequent amendment of Article 5.1 of the Company’s Articles of Incorporation (the “Articles”);

4. Cancellation of the actual authorised capital and creation of a new authorised capital of an amount of one hundred million euro (EUR 100,000,000), represented by one hundred million (100,000,000) shares with a par value of one euro (EUR 1), with power to the board of directors for a period of five (5) years commencing upon the date of publication to this notarial deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to issue additional shares and any other securities one or more times pursuant to the terms and conditions that it determines in its sole discretion and, in particular, without being required to reserve a preferential right of subscription to existing shareholders in respect of such new shares or other securities, but within at all times the Maximum Amount of Authorised Capital.

The board of directors is, in particular, authorized to carry out to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued, pursuant to a special report of the Board of Directors to the general meeting in conformity with article 32-3(5) of the Luxembourg Companies Law of August 10, 1915.

5. Authorisation to the board of directors to delegate any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally-required form by the board of directors, article 5.1 is, as a consequence, to be adjusted to this amendment and subsequent amendment of Article 5.3 of the Articles;

6. Amendment of Article 7.1(i) of the Articles;

7. Amendment of Article 7.4 of the Articles;

8. Appointment and authorization of any Director to sign and execute, or to appoint any other special proxyholder to sign, execute and accomplish on behalf of the Company any agreements, documents and formalities necessary in connection with the foregoing, including those with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies, and any ancillary documents in connection therewith; and

9. Miscellaneous.

Then the appearing party, represented as mentioned above, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company’s issued share capital by an amount of forty million three hundred and twenty thousand nine hundred and forty-one euro (EUR 40.320.941), so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to an amount of forty million three hundred and fifty-one thousand nine hundred and forty-one euro (EUR 40.351.941) by the issue of forty million three hundred and twenty thousand nine hundred and forty-one (40.320.941) shares with a nominal value of one euro (EUR 1).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe the New Shares and pay up the New Shares in the manner hereafter described.

Description of the Contribution

The Sole Shareholder subscribed for the New Shares and fully paid up these New Shares by way of a contribution-in-kind (the “Contribution”) held by the Sole Shareholder consisting of two million three hundred and fifty-three thousand four hundred and ninety-seven (2.353.497) shares, representing 15.9% of the issued and outstanding membership interests (and 16.3% of the voting rights) of TradingScreen, which for the purposes of this deed are being valued at least forty million three hundred and twenty thousand nine hundred and forty-one euro (EUR 40.320.941) (the “Contributed Shares”).

Auditor’s Report of Contribution

In compliance with articles 26-1 and 32-1(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, the Contribution was subject to an independent audit report duly signed by Audit Conseil Services Sàrl (réviseur d’entreprises agréé) (the “Report”) having its registered office in L-8011 Strassen, 283, route d’Arlon (R.C.S. Luxembourg B 142.685), whose conclusion states:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution does not correspond at least to the aggregate value of the new ordinary shares to be issued.”

Said report will remain attached to the present deed and will be filed together therewith with the registration authorities.

Effective Implementation of the Contribution

The Sole Shareholder, contributor, here represented as stated above, declared that:

- he is the sole lawful owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of such shares, which are free of any lien and encumbrance, and thus legally and freely transferable;
- there is no obligation to pay in capital contributions, and there are no existing pre-emption rights or any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to him;
- the contribution of the Contributed Shares is effective today without qualification; and
- all further formalities will take place to duly formalize the transfer and render it effective anywhere, vis-à-vis any third party.

Third resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles of Incorporation of the Company to read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at forty million three hundred and fiftyone thousand nine hundred and forty-one euro (EUR 40.351.941) represented by forty million three hundred and fifty-one thousand nine hundred and forty-one (40.351.941) shares, in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to cancel the actual authorised capital and decides to create a new authorised capital of an amount of one hundred million euro (EUR 100,000,000), represented by one hundred million (100,000,000) shares with a par value of one euro (EUR 1),

with power to the board of directors for a period of five (5) years commencing upon the date of publication to this notarial deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to issue additional shares and any other securities one or more times pursuant to the terms and conditions that it determines in its sole discretion and, in particular, without being required to reserve a preferential right of subscription to existing shareholders in respect of such new shares or other securities, but within at all times the Maximum Amount of Authorised Capital.

The board of directors is, in particular, authorized to carry out such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued, pursuant to a special report of the Board of Directors to the general meeting in conformity with article 32-3(5) of the Luxembourg Companies Law of August 10, 1915,

which will special report will remain attached to this deed, after having been signed " ne varietur" by the members of the bureau and the notary.

Fifth resolution

The Sole Shareholder authorizes the board of directors to delegate to any duly-authorized director or officer of the company, or to any other duly-authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally-required form by the board of directors, article 5.1 is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Consequently the Sole Shareholder resolves to amend article 5.3 of the Articles of Incorporation of the Company to read as follows:

“ **5.3.** The authorised capital of the Company is limited to the maximum amount of one hundred million euro (EUR 100.000.000) represented by one hundred million (100,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) per share (“Maximum Amount of Authorised Capital”). For a period of five (5) years commencing upon the date of publication of this notarial deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Board of Directors is authorised to issue additional shares and any other securities one or more times pursuant to the terms and conditions that it determines in its sole discretion and, in particular, without being required to reserve a preferential right of subscription to existing shareholders in respect of such new shares or other securities, but within at all times the Maximum Amount of Authorised Capital. The Board of Directors may delegate to any duly-authorized Director or any other person duly-authorized to enter into subscriptions of the new shares or other securities on the Company’s behalf, to receive payment therefor representing all or a part of the amount of the capital increase or in payment of other securities, and to record each such capital increase by way of notarial deed and update the shareholders register accordingly. The Board of Directors shall inform the shareholders ordinary annual general meeting each year of the transactions carried out pursuant to this article.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 7.1(i) of the Articles of Incorporation of the Company to read as follows:

“ **7.1(i)**. If there is more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors, consisting of at least three (3) members, who need not be shareholders. For so long as the Company has one shareholder or if at a general shareholders’ meeting the Company has a single shareholder, the Board of Directors may be limited to one (1) Director until the following annual general shareholders’ meeting.”

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 7.4 of the Articles of Incorporation of the Company to read as follows:

“ **7.4**. The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole Director, if there is a single Director, or, in case the General Meeting has appointed classes of Directors, by the joint signature of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.”

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint and authorise any member of the Board of Directors to sign and execute, or to appoint any other special proxyholder to sign, execute and accomplish on behalf of the Company any agreements, documents and formalities necessary in connection with the foregoing, including those with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies, and an ancillary documents in connection therewith.

Expenses

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of the present deed is estimated at seven thousand two hundred euro (EUR 7,200).

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, at the request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the appearing person represented as stated hereinabove and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

IN WITNESS WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the date shown at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing person signed this deed with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

l’Assemblée Générale Extraordinaire (l’«Assemblée») de la société anonyme NDPB Ventures S.A., établie et ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 166.965 constituée en date du 27 janvier 2012, suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 837 du 30 mars 2012 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n’ont pas encore été modifié depuis.

A comparu:

Monsieur Philippe Marc Luc BUHANNIC, administrateur de sociétés, né le 20 juillet 1956 à Angers, France, et demeurant à Immeuble Aventura, Apt. 318, Route des Creux 100, CH-1936 Verbier, Suisse (l’«Actionnaire Unique»),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, 1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée à Londres (Royaume-Unis) le 2 juillet 2014.

Laquelle procuration paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant, représenté tel que décrit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. Il est le seul actionnaire de la Société.

II. Les trente et une mille (31.000) actions émises, composant toutes les actions de la Société, toutes sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour dont l’Actionnaire Unique se déclare dûment informé.

Le comparant a requis le notaire instrumentaire d’acter que l’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d’un montant d’au moins quarante millions trois cent vingt mille neuf cent quarante et un euros (EUR 40.320.941), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant de quarante millions trois cent cinquante-et-un mille neuf cent quarante et un euros

(EUR 40.351.941), par la création et l'émission de quarante millions trois cent cinquante-et-un mille neuf cent quarante et un euros (EUR 40.320.941) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (les «Nouvelles Actions»);

2. Constatation de souscription et libération par l'Actionnaire Unique de la Société, M. Philippe BUHANNIC, demeurant à Immeuble Aventura, Apt. 318, Route des Creux 100, CH-1936 Verbier, Suisse, des Nouvelles Actions moyennant un apport en nature de deux millions trois cent cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingts dix-sept (2.353.497) actions représentant 15.9 % du capital social (16.3% des droits de vote) émis de la société TRADINGSCREEN INC., une société établie sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, et inscrite après du Registre des Sociétés de Delaware sous le numéro 3057674 («TradingScreen»);

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts de la Société (les «Statuts»);

4. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé d'un montant de cent millions d'euros (EUR 100.000.000), représenté par cent millions (100.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à émettre des actions supplémentaires et tout autre titre une ou plusieurs fois aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, à sa seule discrétion et, en particulier, sans être obligé de réserver un droit préférentiel de souscription à des actionnaires existants à l'égard de tels nouvelles actions ou de tels titres, or, à tout moment, dans la limite du Montant Maximal de Capital Autorisé.

Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au conseil d'administration afin de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

5. 6. Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5.1 des statuts aux changements intervenus et modification subséquente de l'article 5.3 des Statuts;

6. Modification de l'article 7.1 (i) des Statuts;

7. Modification de l'article 7.4 des Statuts;

8. Nommer et autoriser tout dirigeant à signer et valider, ou de nommer tout autre mandataire à signer, valider et conclure au compte de la société tous les contrats, documents et formalités nécessaires à l'égard de ce qui précède, y compris ceux à l'égard du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg, et tout document accessoire y relatif; et

9. Divers.

Le comparant, représenté tel que décrit ci-avant, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante millions trois cent vingt mille neuf cent quarante et un euros (EUR 40.320.941) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant de quarante millions trois cent cinquante et un mille neuf cent quarante et un euros (EUR 40.351.941) par la création et l'émission de quarante millions trois cent vingt mille neuf cent quarante et un euros (EUR 40.320.941) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de souscrire et libérer intégralement les Nouvelles Actions de la manière décrite ci-dessous.

Description de l'Apport

L'Actionnaire Unique a déclaré souscrire les Nouvelles Actions et libérer intégralement ces Nouvelles Actions par un apport en nature détenu par l'Actionnaire Unique (l'«Apport») consistant en deux millions trois cent cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.353.497) actions représentant 15.9% du capital social (et 16.3% des droits de vote) émis de la société TradingScreen qui pour les fins de cet acte sont évaluées à au moins quarante millions trois cent vingt mille neuf cent quarante et un euros (EUR 40.320.941) (les «Actions Apportées»).

Rapport du Réviseur de l'Apport

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises signé par Audit Conseil Services Sàrl (réviseur d'entreprises agréé) (le «Rapport»), ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon (R.C.S. Luxembourg B 142.685), dont la conclusion atteste que:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution does not correspond at least to the aggregate value of the new ordinary shares to be issued.”

Lequel rapport demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Exécution Effective de l'Apport

L'Actionnaire Unique, en sa qualité d'apporteur, dûment représenté tel que décrit ci-dessous, a également déclaré que:

- il est le seul propriétaire légal de l'intégralité des Actions Apportées, possédant le pouvoir de disposer d'elles, qui sont libre de toute hypothèque ou droit de rétention, et qui peuvent donc elles-mêmes légalement et librement être cédées;
- il n'existe aucune obligation de verser des apports de capital, de droit de préemption ni d'autre droit en vertu duquel quiconque aurait le droit de demander que l'une ou plus des Actions Apportées lui soient cédées;
- l'apport des Actions Apportées est avec effet à ce jour sans aucune qualification;
- tout autre formalité sera effectuée afin de dûment formaliser l'Apport et le donner effet vis-à-vis des tiers.

Troisième résolution

Suite à la résolution ci-dessous, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quarante millions trois cent cinquante et un mille neuf cent quarante et un euros (EUR 40.351.941) représenté par quarante millions trois cent cinquante et un mille neuf cent quarante et une (40.351.941) actions, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de cent millions d'euros (EUR 100.000.000), représenté par cent millions (100.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune,

avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à émettre des actions supplémentaires et tout autre titre une ou plusieurs fois aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, à sa seule discrétion et, en particulier, sans être obligé de réserver un droit préférentiel de souscription à des actionnaires existants à l'égard de telles nouvelles actions ou de tels titres, or, à tout moment, dans la limite du Montant Maximal de Capital Autorisé.

Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au conseil d'administration afin de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée,

lequel rapport, après avoir été signé «ne varietur» par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique autorise le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5.1 des statuts aux changements intervenus.

En conséquence l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5.3 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

« **5.3.** Le capital autorisé de la société est limité à un montant maximal de cent millions euros (EUR 100.000.000) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action («Montant Maximal de Capital Autorisé»). Pour une période de cinq ans (5) à compter de la date de publication de l'acte notarié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions supplémentaires et tout autre titre une ou plusieurs fois aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, à sa seule discrétion et, en particulier, sans être obligé de réserver un droit préférentiel de souscription à des actionnaires existants à l'égard de telles nouvelles actions ou de tels titres, or, à tout moment, dans la limite du Montant Maximal de Capital Autorisé. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout directeur ou autre mandataire dûment autorisé d'accepter des souscriptions de nouvelles actions pour le compte de la société, d'en recevoir le paiement représentant tout ou une partie du montant de l'augmentation du capital ou le paiement d'autres titres, et de constater une telle augmentation de capital par un acte notarié et de mettre à jour le registre des actionnaire en conséquence. Le Conseil d'Administration

est tenu d'informer chaque année l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de toutes les opérations réalisées conformément à cet article.»

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 7.1(i) des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

« **7.1(i).** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un Conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non. Tant que la société ne comprend qu'un seul actionnaire ou si l'assemblée générale des actionnaires est représentée par un seul actionnaire, le Conseil d'Administration est limité à un (1) administrateur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires suivante.»

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 7.4 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

« **7.4.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, s'il existe un seul administrateur, ou, dans le cas où l'Assemblée Générale a nommé des catégories d'administrateurs, par la signature conjointe d'un (1) administrateur de Classe A et d'un (1) administrateur de Classe B.»

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer et d'autoriser tout membre du Conseil d'Administration à signer et valider, ou de nommer tout autre mandataire à signer, valider ou à signer et conclure au compte de la société tous les contrats, documents et formalités nécessaires à l'égard de ce qui précède, y compris ceux à l'égard du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg, et tout document accessoire y relatif.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille deux cents euros (EUR 7.200).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32402. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104297/340.

(140124512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

ZBI Opportunity Real Estate S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.856.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 juin 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Nomination de Deloitte Audit, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au mandat de «zugelassener Wirtschaftsprüfer», avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014, et qui se tiendra en 2015;

- Non renouvellement du mandat de «zugelassener Wirtschaftsprüfer» de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104572/15.

(140124577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**«Ecig Privée S.A.», Société Anonyme,
(anc. Optiklux S.A.).**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 7, rue Charles Arendt.
R.C.S. Luxembourg B 64.061.

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «OPTIKLUX S.A.», avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 9 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 493 du 3 juillet 1998. Les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 3 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1558 du 29 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Franck RUBAN, opticien, demeurant au 7, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

1) Acceptation de la démission des trois administrateurs:

- Monsieur Patrick AFLALO, administrateur.
- Madame Joëlle MAMANE, administrateur.
- Monsieur Frank RUBAN, administrateur délégué.

2) Acceptation de la démission du Commissaire aux comptes.

3) Nomination d'un nouvel administrateur unique.

- Monsieur Franck RUBAN,

4) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

5) Transfert du siège social du 28, rue Jean Jaurès L-4152 Esch Sur Alzette au L-1134 Luxembourg, 7, rue Charles Arendt, et modification de la 1^{ère} phrase de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

6) Modification de la dénomination de la société en ECIG PRIVEE SA et modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ECIG PRIVEE SA.»

7) Refonte intégrale des statuts de la Société pour la transformer en une société anonyme unipersonnelle.

8) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuels à savoir:

- Monsieur Patrick AFLALO, administrateur
- Madame Joëlle MAMANE, administrateur,
- Monsieur Frank RUBAN, administrateur délégué.

de leur fonction d'administrateurs, respectivement d'administrateur délégué de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du Commissaire aux comptes actuel à savoir:
- GESTMAN S.A., RCS Luxembourg N° B 37378, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
de sa fonction de Commissaire aux comptes de la société et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un administrateur unique de la société:
Monsieur Franck RUBAN, opticien, né le 29 mai 1965 à Paris (France), demeurant au 7, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg.
Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2019.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau Commissaire aux comptes de la société:
- GESTAL Sàrl, R.C.S. Luxembourg N° B 184.722 ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2019.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4152 Esch-sur-Alzette, 28, rue Jean Jaurès, à L-1134 Luxembourg, 7, rue Charles Arendt, et par conséquent de modifier la 1^{ère} phrase de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en ECIG PRIVEE SA, et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination ECIG PRIVEE SA»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts et d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société Anonyme Unipersonnelle. Ces statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «ECIG PRIVEE S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet au Luxembourg ou à l'étranger l'importation, l'exportation, le commerce de détail d'optique médicale ou non, de photographie optique et en général tout équipement et produits nécessaires dans le domaine de l'optique.

La société pourra en outre prendre des participations directement ou indirectement dans des sociétés créées ou à créer.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières relevant de son domaine d'activité ou s'y rattachant directement ou indirectement.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,-EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président à une voix prépondérante.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 11:30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

121707

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à neuf cents euros (900.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, M.-L. AFLALO, F. RUBAN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2014. Relation: LAC/2014/28647. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104320/228.

(140124462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 178.903.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE TWENTYFIRST DAY OF THE MONTH OF MAY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "MANDARIN CAPITAL PARTNERS II S.C.A. SICAR", a société en commandite par actions qualified as société d'investissement en capital à risque (SICAR) having its registered office in 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B178903, incorporated on 16 July 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2223 on 11 September 2013 (the "company"). The Articles have been amended by deed of the undersigned notary on 22 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 791 dated 27 March 2014.

The Meeting was presided over by Valérie WESQUY, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting appointed as secretary Elena GUARALDI, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting appointed as scrutineer Elena GUARALDI, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. All shares of the Company are in registered form and the present meeting has been convened by convening notices sent to all shareholders inscribed in the register of shareholders by registered mail on 12 May 2014.

II. The shareholders represented, and the number of shares held by each of them, are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

III. As it appears from the said attendance list, thirty-three thousand six hundred forty-nine (33.649) A Shares and seven thousand seven hundred eighty-one (7,781) B Shares out of all the issued thirty-four thousand two hundred sixty-nine (34,269) A Shares and seven thousand seven hundred eighty-one (7,781) B Shares, having a par value of one Euro (1.-EUR) each, representing the whole share capital of the company, are present or represented at the present meeting, and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that, the present Meeting is validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

IV. The chairman declares that the present Meeting was regularly convened, that the quorum required by article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended is reached, and that the Meeting is therefore regularly constituted and can deliberate on all the items of the above named agenda.

V. The agenda of the Meeting was as follows:

Agenda:

1. Amendment of article 3 of the Articles related to the Company's corporate object as follows:

" **Art. 3. Object.** The Company shall have as its business purpose the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted by article 1 of the SICAR Law.

The object of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever both directly and indirectly, in Luxembourg and non-Luxembourg companies, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and active management of its portfolio to enhance its value with a view to its resale. The Company may borrow money in any form and lend the proceeds of such borrowings to its subsidiaries, affiliated companies and investee companies and may give security for any borrowings for the purpose of accomplishing its corporate object.

The Company may not invest in funds or other collective investment schemes, regardless of the objective of such funds and schemes or of the nature of their investments.

The Company may participate in the establishment and development of any industrial and commercial enterprises and in connection therewith may render them every assistance whether by way of loans or otherwise but not limited to intervening in the management of such entities by providing assistance and advice in connection with any corporate or financial matters and providing persons to act as directors=managers of such entities.

In general, the Company may carry out any other transaction, as it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may borrow money in any form and lend the proceeds of such borrowings to its subsidiaries, affiliated companies and investee companies and any give security for any borrowings for the purpose of accomplishing its corporate object.”;

2. Amendment of article 1, article 6, article 7, article 10.C(7), article 18.2, article 18.3, article 20, article 21, article 23, article 24.1, article 24.5, article 24.7, article 25, article 34 of the Company’s articles of incorporation (the “Articles”) as follows:

(i) amendment of the last sentence in paragraph 2 of article 1 to be reworded as follows:

“The Company shall be governed by the law of June 15, 2004 concerning the risk capital investment company, as amended (the “SICAR Law”) and the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “1915 Law”) and the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “1915 Law”).”

(ii) amendment of article 6 to be reworded as follows:

“The subscription price of the A Shares and the B Shares shall be paid in full on issue.

The Shareholders, may, from time to time, enter into an Investment and Shareholders’ Agreement (hereafter referred to as the “Shareholders’ Agreement”). Such Shareholders’ Agreement shall contain commitments by the Limited Shareholders to subscribe for additional A Shares.

Potential investors may commit to subscribe for A Shares at any time following the First Closing Date (as defined in the Prospectus) up to and until December 31, 2014 (the “Final Closing Date”). Any investor who will commit to subscribe for Shares during the period following the First Closing Date until the Final Closing Date is referred to as an “Additional Limited Shareholder”.

Additional Limited Shareholders shall undertake to subscribe for and pay up in full, on the date fixed by the Unlimited Shareholder for the capital increase and the issuance of Shares to such Additional Limited Shareholders, a percentage of their Committed Contribution equal to the percentage already drawn down as of that date with respect to the existing Limited Shareholders (except in case a different percentage results from the calculation/accrual of a portion of the first Management Fee). Until such time as this “equilibrium” is reached, an interest at a rate equal to EURIBOR + three per cent (3%), calculated on the Additional Limited Shareholders’ Draw Down Contribution until the percentage of the Additional Limited Shareholders’ Draw Down Contributions equates the percentage of the Draw Down Contributions of the existing Limited Shareholders, will be added to the Additional Limited Shareholders’ drawn down Committed Contribution in favour of the Company, it being understood that such interest shall be paid as a subscription surplus, which will be attributed to a free reserve account, for the exclusive benefit of the existing Limited Shareholders.

The proceeds of this free reserve shall be distributed to the existing Limited Shareholders by the Unlimited Shareholder in accordance with the terms set out in the Prospectus.

In addition, Additional Investors shall be required to pay a proportion of the Management Fee for the period between the First Closing Date and any date at which a subsequent closing occurs.

Should a Divestment (as defined below) occur prior to the Final Closing Date any Additional Limited Shareholder subscribing for Shares after the date of such Divestment may be requested by the Unlimited Shareholder to pay an additional subscription surplus as determined by the Unlimited Shareholder in accordance with the Auditors (as defined below) which will be attributed to a free reserve account of the Company.

Subsequent to the First Closing Date, upon the Unlimited Shareholder issuing a notice in writing to the Limited Shareholders (for the avoidance of doubt, the notice shall be issued to all Limited Shareholders existing as of the date of such notice and any investors intending to become Additional Limited Shareholders), which notice, if relating to a draw down necessary to implement an Investment (defined below), shall be accompanied by a summary information report describing the proposed Investment (the “Draw Down Notice”), the Limited Shareholders shall make payments in respect of their Committed Contributions, by crediting the account indicated in the Draw Down Notice in immediately available funds within 15 (fifteen) Calendar Days (defined below) from the issuance of such Draw Down Notice. The appropriate number of Shares will then be issued to each Investor.

The Unlimited Shareholder shall require sums to be subscribed for Shares at such time and in such amount (subject to a maximum aggregate payment by each Investor of the amount of its Committed Contributions) as it may determine, provided that (i) no single draw down may be requested for an amount, individually, in excess of 20% (twenty per cent) of the Committed Contributions of the relevant Limited Shareholder, unless a higher amount is requested by the Unlimited Shareholder and not opposed by the Advisory Committee, (ii) subject to the provisions above regarding Additional Limited Shareholders, that each Limited Shareholder can only be required to pay an amount which is in the same proportion as the amount of the Committed Contribution of such Limited Shareholder bears to the amount of the Total Committed Contribution, (iii) subject to the provisions above regarding Additional Limited Shareholders the subscription price per A Share and the subscription price per B Share shall be the same as the subscription price per A Share and B Share on the First Closing Date.

The Unlimited Shareholder may determine such further conditions applicable to the Draw Down Notice, as more particularly described in the Prospectus.

For the purpose of these Articles:

“Committed Contributions” shall mean in respect of each Limited Shareholder, the aggregate amount which the relevant Limited Shareholder has undertaken or will undertake to invest in the Company, as set out in the deed of adherence of the Shareholders’ Agreement executed by that Limited Shareholder.

“Total Committed Contributions” shall mean the sum of all Committed Contributions.

“Divestment” shall mean the transactions implemented by the Company in compliance with the decision adopted by the Unlimited Shareholder in order to sell, dismiss or transfer, in any manner whatsoever, the participation acquired in the target companies and/or any assets thereof; and

“Draw Down Contributions” shall mean the percentage of the Committed Contribution of an Investor paid to the Company pursuant to the Draw Down Notice at the relevant Closing.”

(iii) amendment of article 7, 3rd paragraph, 4th sentence to be reworded as follows:

“A Defaulting Limited Shareholder shall have no right to attend or vote at any meetings of the Shareholders, the Investors Committee or the Advisory Committee and shall have no right to receive any dividends or other distributions (save for the liquidating distribution on termination of the Company pursuant to Article 27).”

(iv) amendment of article 10.C(7) to be reworded as follows:

“In case a Limited Shareholder’s continued investment in the Company becomes illegal (for whatever reason), and this Limited Shareholder (which will be referred to in this case as an “Illegal Investor”) does not reach a binding agreement to transfer all its Shares to an Offeror within sixty (60) calendar days, the Unlimited Shareholder shall be entitled to exercise an option to purchase (or to designate a third party purchaser, including a Limited Shareholder) the relevant Shares held by the Illegal Investor pursuant to the following terms and conditions:

(i) the price per Share to be paid by the Unlimited Shareholder or by any entity designated by it shall at least equal the net asset value of such Shares to be determined by the Unlimited Shareholder or by the agent designated by the Unlimited Shareholder to calculate the net asset value, in accordance with these Articles; and

(ii) the provisions of Clause 10.C.5 shall be complied with.”

(v) amendment of article 18.2 and 18.3 to be reworded as follows:

“ **18.2.** The Limited Shareholders holding at least 75% of the Total Committed Contributions may, by resolution at a meeting convened and held in accordance with Articles 15 to 17 remove the Unlimited Shareholder without any cause. It being understood that such decision shall be taken without the consent of the Unlimited Shareholder and of the Limited Shareholders that are also shareholder of the Unlimited Shareholder, it being understood that the amount of their respective Committed Contributions shall not be taken into account for the calculation of the 75% majority. Such removal without cause of the Unlimited Shareholder shall be without prejudice: to the right of the Unlimited Shareholder to receive compensation for the termination of its appointment in the amount of two times the Management Fee (or drawings on account thereof) in respect of the Accounting Period (as defined in Article 25 below) immediately prior to the Accounting Period in which termination occurs; and to the right of the Unlimited Shareholder to receive compensation for the value attached to its B Shares as of the date of its removal.

18.3. The Unlimited Shareholder may be removed by the Limited Shareholders holding at least 66% of the Total Committed Contributions in like manner at any time without compensation for termination of its office if such termination is as a result of the Unlimited Shareholder’s, or the advisory companies’ (appointed by the Unlimited Shareholder) fraud, gross negligence, willful misconduct, bad faith or reckless disregard of their obligations and duties arising under the advisory agreements that may be entered by the Unlimited Shareholder and the relevant advisory company from time to time as well as in case of liquidation of the Unlimited Shareholder or illegality of the Unlimited Shareholder’s continued investment in, or management of, the Company. It being understood that such decision shall be taken without the consent of the Unlimited Shareholder and of the Limited Shareholders also shareholder of the Unlimited Shareholder and as such, their respective Committed Contributions in the Company shall not be taken into account for the calculation of the 66% majority.”

(vi) amendment of article 20 to be reworded as follows:

“The functions and duties which the Unlimited Shareholder undertakes on behalf of the Company shall be exclusive and the Unlimited Shareholder may not perform similar functions and duties for others provided that the Unlimited Shareholder shall be entitled to launch any additional private equity fund (i.e. an additional vehicle, separate from the Company) having an investment policy substantially similar to that of the Company, once the total cumulative amount of the drawn down Committed Contributions has reached at least seventy per cent (70%) of the Total Committed Contributions and/or once the Investment Period has expired.”

(vii) amendment of article 21 to be reworded as follows:

“In consideration of the services that the Unlimited Shareholder will provide to the Company, the Company shall pay to the Unlimited Shareholder, a yearly management fee calculated in accordance with the Management Agreement, as same may be amended from time to time and the Prospectus (hereafter referred to as the “Management Fee”).”

(viii) amendment of article 23 to be reworded as follows:

“**23.1.** The Unlimited Shareholder, in carrying out its management functions, shall be advised by an Advisory Committee to be composed of up to ten (10) members having a consultative function only.

The Unlimited Shareholder shall appoint all members of the Advisory Committee, the majority of which shall be representative of the Limited Shareholders and shall have experience and competence in the economic and financial sectors, in accordance with these Articles and the Shareholders’ Agreement. The chairman of the Advisory Committee (appointed by the members of the Advisory Committee at their first meeting) and the Unlimited Shareholder shall have the right to convene the meetings as set forth herein below in Article 23.8, as well as to participate in all meetings providing any necessary clarifications or explanations to the members of the Advisory Committee. It is further provided that any member of the Advisory Committee, holding the office of director of the Unlimited Shareholder shall have no voting rights in any resolution whatsoever of the Advisory Committee and shall not be taken into account for the determination of the relevant voting quorum.

23.2. Each member of the Advisory Committee shall remain in office for a term of two (2) years unless ceased for voluntary resignation dismissal (with or without cause) or death.

23.3. Any member of the Advisory Committee which has been appointed upon designation of a Limited Shareholder that has become a Defaulting Limited Shareholder, shall forthwith cease his or her office as member of the Advisory Committee.

If any of the members of the Advisory Committee ceases his/her office, for any reason whatsoever, such member shall be promptly replaced by a member designated in compliance with Article 23.1 above.

23.4. The Advisory Committee will be consulted in relation to the evaluation and the analysis of the business segments and the companies in which the Company invests and their growth expectation. In particular, the Advisory Committee shall have the power to, inter alia,

(i) evaluate and express opinions, suggestions and proposals on the strategy and policy of the Unlimited Shareholder in connection with the implementation of Investments and Divestments, and

(ii) evaluate and express opinions, suggestions and proposals on the economic macro-trends at a worldwide level, which may affect the strategy of the Unlimited Shareholder.

The Advisory Committee is an advisory organ and is not in any way responsible for the management of the Company or any decision making relating thereto.

For the purposes of these Articles “Investments” shall mean the transactions implemented or to be implemented by the Company, in compliance with the decisions resolved by the Unlimited Shareholder, in order to acquire - in any manner whatsoever including without limitation, acquisition of stakes, acquisition of assets or going concerns, subscription of capital increase - a participation in any corporation, partnership or entity in any whatsoever form (i.e. a target company), or any assets thereof, in compliance with the investment policy set out in the Shareholders’ Agreement and in compliance with the SICAR Law and “Investment” shall be construed accordingly.

23.5. The members of the Advisory Committee shall perform all duties as indicated herein and shall not be entitled to receive any remuneration for their activity from the Company. Although the Advisory Committee will not be remunerated, the Unlimited Shareholder shall reimburse all reasonable out of pocket expenses incurred by the Advisory Committee in the performance of its activities, and the costs of any meeting of the Advisory Committee.

23.6. No member of the Advisory Committee shall be liable to any Shareholder for any action taken or omitted to be taken in good faith by him/her in connection with his/her participation in the Advisory Committee.

23.7. The Advisory Committee shall meet at least once a year and on an ad hoc basis at any time if:

(i) it is necessary to resolve upon the matters set forth under Article 23.4 hereof;

(ii) the chairman deems the meeting necessary or opportune for any activity of the Company;

(iii) at any time it is required by at least three (3) members of the Advisory Committee; and/or

(iv) it is so required by the Unlimited Shareholder.

For this purpose, the chairman shall send a notice of call, by fax or registered letter, to all the other members of the Advisory Committee, at least fifteen (15) calendar days, or, in case of urgency, at least five (5) Business Days, prior to the date of the meeting, indicating the place and time of the meeting and the agenda thereof.

The Unlimited Shareholder may attend any meeting of the Advisory Committee as an observer.

23.8. The meetings of the Advisory Committee shall be held in Europe or in the People's Republic of China at the place and time, as specifically indicated in the notice of call. The meetings of the Advisory Committee may be held also by conference call or by videoconference or as set forth in the present Articles. In cases of urgency, resolutions approved and signed by all members of the Advisory Committee shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Advisory Committee.

23.9. The Advisory Committee shall adopt any resolutions with the favourable vote of the majority of the members of the Advisory Committee in attendance (counted by head) at the relevant meeting, other than, in accordance with Article 23.1 above, members holding the office of director of the Unlimited Shareholder, provided however that at least one of the favourable votes belongs to a member appointed upon designation of the Limited Shareholders. No quorum is required for the validity of the meeting.

(ix) amendment of article 24.1, 24.5 and 24.7 to be reworded as follows:

“ **24.1.** The Unlimited Shareholder, in carrying out its management functions, will be assisted by an investment committee (the “Investment Committee”) to be constituted in accordance with the Prospectus and the Shareholders’ Agreement.

24.5. The Investment Committee shall be initially composed of four (4) members as set out in the Prospectus and the Shareholders’ Agreement.

24.7. Each decision of the Investment Committee shall be taken at the majority of the votes, provided that the number of votes in favour shall exceed the number of votes against with at least two (2) votes.”

(x) Addition of a new article 25 (and renumbering of the subsequent articles) as follows:

“ **Art. 25. The investors committee.**

(A) The Unlimited Shareholder shall establish an Investors Committee for the Company consisting of members, not affiliated with the Unlimited Shareholder and selected from persons designated by the Investors in accordance with the Shareholders’ Agreement who shall be formally appointed by the Unlimited Shareholder.

(B) The Investors Committee will be composed by, at least four (4) members and shall have the duty and the power to, inter alia, veto (i) any Investment which requires the use of the Draw Down Contributions in an amount exceeding 20% of the Total Committed Contributions; (ii) any request of drawdowns at a particular time in excess of 40% of the Committed Contribution of the Investors; (iii) any transaction with related parties; and (iv) any Investment implying a conflict of interest.

(C) The Investors Committee shall not be remunerated. However, the Company shall reimburse all reasonable out of pocket expenses incurred by the Investors Committee in the performance of its activities. In addition the costs of any meeting of the Investors Committee shall be borne by the Company, with the prior approval of the Unlimited Shareholder.

(D) The Investors Committee shall meet at least once a year and on an ad hoc basis:

- (i) at any time as may be necessary to resolve upon the matters set forth in Article 25(B);
- (ii) at any time the chairman (who shall be appointed by the members of the Investors Committee at its first meeting) deems the meeting necessary or appropriate for any activity of the Company;
- (iii) at any time it is required by at least three (3) members of the Investors Committee; and/or
- (iv) if so required by the Unlimited Shareholder.

For this purpose, at least fifteen (15) calendar days, or, in case of urgency, at least five (5) Business Days, prior to the date of the meeting, the chairman of the Investors Committee shall send a convening notice by fax or registered letter, specifying the time, place and venue of the meeting and the agenda thereof, to all the members of the Investors Committee.

(D) The meetings of the Investors Committee shall be held in Europe or in the People's Republic of China, as specified in the notice of call. The meeting of the Investors Committee may be held also by conference call, or by videoconference or as set forth in the Articles. In cases of urgency resolutions approved and signed by all members of the Investors Committee shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Investors Committee.

(F) All resolutions of the Investors Committee shall be taken with the favourable vote of the majority of the members in attendance (counted by head), except for the votes of any member that is also a member of the board of directors of the Unlimited Shareholder that shall not be taken into account. No attendance quorum is required for the validity of the meeting.

(xi) amendment of article 34 to be reworded as follows:

“All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the SICAR Law.”;

3. Abandon of the French version and adoption of the English version of the Articles as the sole version, as permitted under article 3 of the SICAR Law, as amended by the Luxembourg law of 12 July 2013 relating to managers of alternative investment funds;

4. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

First Resolution

The Meeting resolves to amend article 3 of the Articles related to the Company's corporate object as follows:

“ **Art. 3. Object.** The Company shall have as its business purpose the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted by article 1 of the SICAR Law.

The object of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever both directly and indirectly, in Luxembourg and non-Luxembourg companies, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and active management of its portfolio to enhance its value with a view to its resale. The Company may borrow money in any form and lend the proceeds of such borrowings to its subsidiaries, affiliated companies and investee companies and may give security for any borrowings for the purpose of accomplishing its corporate object.

The Company may not invest in funds or other collective investment schemes, regardless of the objective of such funds and schemes or of the nature of their investments.

The Company may participate in the establishment and development of any industrial and commercial enterprises and in connection therewith may render them every assistance whether by way of loans or otherwise but not limited to intervening in the management of such entities by providing assistance and advice in connection with any corporate or financial matters and providing persons to act as directors=managers of such entities.

In general, the Company may carry out any other transaction, as it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may borrow money in any form and lend the proceeds of such borrowings to its subsidiaries, affiliated companies and investee companies and any give security for any borrowings for the purpose of accomplishing its corporate object.”.

Second Resolution

The Meeting resolves to amend the Company's articles of incorporation (the “Articles”) as follows:

(i) amendment of the last sentence in paragraph 2 of article 1 to be reworded as follows:

“The Company shall be governed by the law of June 15, 2004 concerning the risk capital investment company, as amended (the “SICAR Law”) and the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “1915 Law”) and the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “1915 Law”).”

(ii) amendment of article 6 to be reworded as follows:

“The subscription price of the A Shares and the B Shares shall be paid in full on issue.

The Shareholders, may, from time to time, enter into an Investment and Shareholders' Agreement (hereafter referred to as the “Shareholders' Agreement”). Such Shareholders' Agreement shall contain commitments by the Limited Shareholders to subscribe for additional A Shares.

Potential investors may commit to subscribe for A Shares at any time following the First Closing Date (as defined in the Prospectus) up to and until December 31, 2014 (the “Final Closing Date”). Any investor who will commit to subscribe for Shares during the period following the First Closing Date until the Final Closing Date is referred to as an “Additional Limited Shareholder”.

Additional Limited Shareholders shall undertake to subscribe for and pay up in full, on the date fixed by the Unlimited Shareholder for the capital increase and the issuance of Shares to such Additional Limited Shareholders, a percentage of their Committed Contribution equal to the percentage already drawn down as of that date with respect to the existing Limited Shareholders (except in case a different percentage results from the calculation/accrual of a portion of the first Management Fee). Until such time as this “equilibrium” is reached, an interest at a rate equal to EURIBOR + three per cent (3%), calculated on the Additional Limited Shareholders' Draw Down Contribution until the percentage of the Additional Limited Shareholders' Draw Down Contributions equates the percentage of the Draw Down Contributions of the existing Limited Shareholders, will be added to the Additional Limited Shareholders' drawn down Committed Contribution in favour of the Company, it being understood that such interest shall be paid as a subscription surplus, which will be attributed to a free reserve account, for the exclusive benefit of the existing Limited Shareholders.

The proceeds of this free reserve shall be distributed to the existing Limited Shareholders by the Unlimited Shareholder in accordance with the terms set out in the Prospectus.

In addition, Additional Investors shall be required to pay a proportion of the Management Fee for the period between the First Closing Date and any date at which a subsequent closing occurs.

Should a Divestment (as defined below) occur prior to the Final Closing Date any Additional Limited Shareholder subscribing for Shares after the date of such Divestment may be requested by the Unlimited Shareholder to pay an additional subscription surplus as determined by the Unlimited Shareholder in accordance with the Auditors (as defined below) which will be attributed to a free reserve account of the Company.

Subsequent to the First Closing Date, upon the Unlimited Shareholder issuing a notice in writing to the Limited Shareholders (for the avoidance of doubt, the notice shall be issued to all Limited Shareholders existing as of the date of such notice and any investors intending to become Additional Limited Shareholders), which notice, if relating to a draw down necessary to implement an Investment (defined below), shall be accompanied by a summary information report describing the proposed Investment (the “Draw Down Notice”), the Limited Shareholders shall make payments in respect of their Committed Contributions, by crediting the account indicated in the Draw Down Notice in immediately available funds within 15 (fifteen) Calendar Days (defined below) from the issuance of such Draw Down Notice. The appropriate number of Shares will then be issued to each Investor.

The Unlimited Shareholder shall require sums to be subscribed for Shares at such time and in such amount (subject to a maximum aggregate payment by each Investor of the amount of its Committed Contributions) as it may determine, provided that (i) no single draw down may be requested for an amount, individually, in excess of 20% (twenty per cent) of the Committed Contributions of the relevant Limited Shareholder, unless a higher amount is requested by the Unlimited Shareholder and not opposed by the Advisory Committee, (ii) subject to the provisions above regarding Additional Limited Shareholders, that each Limited Shareholder can only be required to pay an amount which is in the same proportion as the amount of the Committed Contribution of such Limited Shareholder bears to the amount of the Total Committed Contribution, (iii) subject to the provisions above regarding Additional Limited Shareholders the subscription price per A Share and the subscription price per B Share shall be the same as the subscription price per A Share and B Share on the First Closing Date.

The Unlimited Shareholder may determine such further conditions applicable to the Draw Down Notice, as more particularly described in the Prospectus.

For the purpose of these Articles:

“Committed Contributions” shall mean in respect of each Limited Shareholder, the aggregate amount which the relevant Limited Shareholder has undertaken or will undertake to invest in the Company, as set out in the deed of adherence of the Shareholders’ Agreement executed by that Limited Shareholder.

“Total Committed Contributions” shall mean the sum of all Committed Contributions.

“Divestment” shall mean the transactions implemented by the Company in compliance with the decision adopted by the Unlimited Shareholder in order to sell, dismiss or transfer, in any manner whatsoever, the participation acquired in the target companies and/or any assets thereof; and

“Draw Down Contributions” shall mean the percentage of the Committed Contribution of an Investor paid to the Company pursuant to the Draw Down Notice at the relevant Closing.”

(iii) amendment of article 7, 3rd paragraph, 4th sentence to be reworded as follows:

“A Defaulting Limited Shareholder shall have no right to attend or vote at any meetings of the Shareholders, the Investors Committee or the Advisory Committee and shall have no right to receive any dividends or other distributions (save for the liquidating distribution on termination of the Company pursuant to Article 27).”

(iv) amendment of article 10.C(7) to be reworded as follows:

“In case a Limited Shareholder’s continued investment in the Company becomes illegal (for whatever reason), and this Limited Shareholder (which will be referred to in this case as an “Illegal Investor”) does not reach a binding agreement to transfer all its Shares to an Offeror within sixty (60) calendar days, the Unlimited Shareholder shall be entitled to exercise an option to purchase (or to designate a third party purchaser, including a Limited Shareholder) the relevant Shares held by the Illegal Investor pursuant to the following terms and conditions:

(i) the price per Share to be paid by the Unlimited Shareholder or by any entity designated by it shall at least equal the net asset value of such Shares to be determined by the Unlimited Shareholder or by the agent designated by the Unlimited Shareholder to calculate the net asset value, in accordance with these Articles; and

(ii) the provisions of Clause 10.C.5 shall be complied with.”

(v) amendment of article 18.2 and 18.3 to be reworded as follows:

“ **18.2.** The Limited Shareholders holding at least 75% of the Total Committed Contributions may, by resolution at a meeting convened and held in accordance with Articles 15 to 17 remove the Unlimited Shareholder without any cause. It being understood that such decision shall be taken without the consent of the Unlimited Shareholder and of the Limited Shareholders that are also shareholder of the Unlimited Shareholder, it being understood that the amount of their respective Committed Contributions shall not be taken into account for the calculation of the 75% majority. Such removal without cause of the Unlimited Shareholder shall be without prejudice: to the right of the Unlimited Shareholder to receive compensation for the termination of its appointment in the amount of two times the Management Fee (or drawings on account thereof) in respect of the Accounting Period (as defined in Article 25 below) immediately prior to the Accounting Period in which termination occurs; and to the right of the Unlimited Shareholder to receive compensation for the value attached to its B Shares as of the date of its removal.

18.3. The Unlimited Shareholder may be removed by the Limited Shareholders holding at least 66% of the Total Committed Contributions in like manner at any time without compensation for termination of its office if such termination is as a result of the Unlimited Shareholder's, or the advisory companies' (appointed by the Unlimited Shareholder) fraud, gross negligence, willful misconduct, bad faith or reckless disregard of their obligations and duties arising under the advisory agreements that may be entered by the Unlimited Shareholder and the relevant advisory company from time to time as well as in case of liquidation of the Unlimited Shareholder or illegality of the Unlimited Shareholder's continued investment in, or management of, the Company. It being understood that such decision shall be taken without the consent of the Unlimited Shareholder and of the Limited Shareholders also shareholder of the Unlimited Shareholder and as such, their respective Committed Contributions in the Company shall not be taken into account for the calculation of the 66% majority."

(vi) amendment of article 20 to be reworded as follows:

"The functions and duties which the Unlimited Shareholder undertakes on behalf of the Company shall be exclusive and the Unlimited Shareholder may not perform similar functions and duties for others provided that the Unlimited Shareholder shall be entitled to launch any additional private equity fund (i.e. an additional vehicle, separate from the Company) having an investment policy substantially similar to that of the Company, once the total cumulative amount of the drawn down Committed Contributions has reached at least seventy per cent (70%) of the Total Committed Contributions and/or once the Investment Period has expired."

(vii) amendment of article 21 to be reworded as follows:

"In consideration of the services that the Unlimited Shareholder will provide to the Company, the Company shall pay to the Unlimited Shareholder, a yearly management fee calculated in accordance with the Management Agreement, as same may be amended from time to time and the Prospectus (hereafter referred to as the "Management Fee")."

(viii) amendment of article 23 to be reworded as follows:

" 23.1. The Unlimited Shareholder, in carrying out its management functions, shall be advised by an Advisory Committee to be composed of up to ten (10) members having a consultative function only.

The Unlimited Shareholder shall appoint all members of the Advisory Committee, the majority of which shall be representative of the Limited Shareholders and shall have experience and competence in the economic and financial sectors, in accordance with these Articles and the Shareholders' Agreement. The chairman of the Advisory Committee (appointed by the members of the Advisory Committee at their first meeting) and the Unlimited Shareholder shall have the right to convene the meetings as set forth herein below in Article 23.8, as well as to participate in all meetings providing any necessary clarifications or explanations to the members of the Advisory Committee. It is further provided that any member of the Advisory Committee, holding the office of director of the Unlimited Shareholder shall have no voting rights in any resolution whatsoever of the Advisory Committee and shall not be taken into account for the determination of the relevant voting quorum.

23.2. Each member of the Advisory Committee shall remain in office for a term of two (2) years unless ceased for voluntary resignation dismissal (with or without cause) or death.

23.3. Any member of the Advisory Committee which has been appointed upon designation of a Limited Shareholder that has become a Defaulting Limited Shareholder, shall forthwith cease his or her office as member of the Advisory Committee.

If any of the members of the Advisory Committee ceases his/her office, for any reason whatsoever, such member shall be promptly replaced by a member designated in compliance with Article 23.1 above.

23.4. The Advisory Committee will be consulted in relation to the evaluation and the analysis of the business segments and the companies in which the Company invests and their growth expectation. In particular, the Advisory Committee shall have the power to, inter alia,

(i) evaluate and express opinions, suggestions and proposals on the strategy and policy of the Unlimited Shareholder in connection with the implementation of Investments and Divestments, and

(ii) evaluate and express opinions, suggestions and proposals on the economic macro-trends at a worldwide level, which may affect the strategy of the Unlimited Shareholder.

The Advisory Committee is an advisory organ and is not in any way responsible for the management of the Company or any decision making relating thereto.

For the purposes of these Articles "Investments" shall mean the transactions implemented or to be implemented by the Company, in compliance with the decisions resolved by the Unlimited Shareholder, in order to acquire - in any manner whatsoever including without limitation, acquisition of stakes, acquisition of assets or going concerns, subscription of capital increase - a participation in any corporation, partnership or entity in any whatsoever form (i.e. a target company), or any assets thereof, in compliance with the investment policy set out in the Shareholders' Agreement and in compliance with the SICAR Law and "Investment" shall be construed accordingly.

23.5. The members of the Advisory Committee shall perform all duties as indicated herein and shall not be entitled to receive any remuneration for their activity from the Company. Although the Advisory Committee will not be remu-

nerated, the Unlimited Shareholder shall reimburse all reasonable out of pocket expenses incurred by the Advisory Committee in the performance of its activities, and the costs of any meeting of the Advisory Committee.

23.6. No member of the Advisory Committee shall be liable to any Shareholder for any action taken or omitted to be taken in good faith by him/her in connection with his/her participation in the Advisory Committee.

23.7. The Advisory Committee shall meet at least once a year and on an ad hoc basis at any time if:

- (i) it is necessary to resolve upon the matters set forth under Article 23.4 hereof;
- (ii) the chairman deems the meeting necessary or opportune for any activity of the Company;
- (iii) at any time it is required by at least three (3) members of the Advisory Committee; and/or
- (iv) it is so required by the Unlimited Shareholder.

For this purpose, the chairman shall send a notice of call, by fax or registered letter, to all the other members of the Advisory Committee, at least fifteen (15) calendar days, or, in case of urgency, at least five (5) Business Days, prior to the date of the meeting, indicating the place and time of the meeting and the agenda thereof.

The Unlimited Shareholder may attend any meeting of the Advisory Committee as an observer.

23.8. The meetings of the Advisory Committee shall be held in Europe or in the People's Republic of China at the place and time, as specifically indicated in the notice of call. The meetings of the Advisory Committee may be held also by conference call or by videoconference or as set forth in the present Articles. In cases of urgency, resolutions approved and signed by all members of the Advisory Committee shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Advisory Committee.

23.9. The Advisory Committee shall adopt any resolutions with the favourable vote of the majority of the members of the Advisory Committee in attendance (counted by head) at the relevant meeting, other than, in accordance with Article 23.1 above, members holding the office of director of the Unlimited Shareholder, provided however that at least one of the favourable votes belongs to a member appointed upon designation of the Limited Shareholders. No quorum is required for the validity of the meeting.

(ix) amendment of article 24.1, 24.5 and 24.7 to be reworded as follows:

“ **24.1.** The Unlimited Shareholder, in carrying out its management functions, will be assisted by an investment committee (the “Investment Committee”) to be constituted in accordance with the Prospectus and the Shareholders’ Agreement.

24.5. The Investment Committee shall be initially composed of four (4) members as set out in the Prospectus and the Shareholders’ Agreement.

24.7. Each decision of the Investment Committee shall be taken at the majority of the votes, provided that the number of votes in favour shall exceed the number of votes against with at least two (2) votes.”

(x) Addition of a new article 25 (and renumbering of the subsequent articles) as follows:

" Art. 25. The investors committee.

(E) The Unlimited Shareholder shall establish an Investors Committee for the Company consisting of members, not affiliated with the Unlimited Shareholder and selected from persons designated by the Investors in accordance with the Shareholders’ Agreement who shall be formally appointed by the Unlimited Shareholder.

(F) The Investors Committee will be composed by, at least four (4) members and shall have the duty and the power to, inter alia, veto (i) any Investment which requires the use of the Draw Down Contributions in an amount exceeding 20% of the Total Committed Contributions; (ii) any request of draw-downs at a particular time in excess of 40% of the Committed Contribution of the Investors; (iii) any transaction with related parties; and (iv) any Investment implying a conflict of interest.

(G) The Investors Committee shall not be remunerated. However, the Company shall reimburse all reasonable out of pocket expenses incurred by the Investors Committee in the performance of its activities. In addition the costs of any meeting of the Investors Committee shall be borne by the Company, with the prior approval of the Unlimited Shareholder.

(D) The Investors Committee shall meet at least once a year and on an ad hoc basis:

- (v) at any time as may be necessary to resolve upon the matters set forth in Article 25(B);
- (vi) at any time the chairman (who shall be appointed by the members of the Investors Committee at its first meeting) deems the meeting necessary or appropriate for any activity of the Company;
- (vii) at any time it is required by at least three (3) members of the Investors Committee; and/or (viii) if so required by the Unlimited Shareholder.

For this purpose, at least fifteen (15) calendar days, or, in case of urgency, at least five (5) Business Days, prior to the date of the meeting, the chairman of the Investors Committee shall send a convening notice by fax or registered letter, specifying the time, place and venue of the meeting and the agenda thereof, to all the members of the Investors Committee.

(H) The meetings of the Investors Committee shall be held in Europe or in the People's Republic of China, as specified in the notice of call. The meeting of the Investors Committee may be held also by conference call, or by videoconference

or as set forth in the Articles. In cases of urgency resolutions approved and signed by all members of the Investors Committee shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Investors Committee.

(F) All resolutions of the Investors Committee shall be taken with the favourable vote of the majority of the members in attendance (counted by head), except for the votes of any member that is also a member of the board of directors of the Unlimited Shareholder that shall not be taken into account. No attendance quorum is required for the validity of the meeting.

(xi) amendment of article 34 to be reworded as follows:

“All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the SICAR Law.”

Third Resolution

The Meeting resolves to suppress the French version of the Articles and confirm the English version of the Articles as the sole version, as permitted under article 3 of the SICAR Law, as amended by the Luxembourg law of 12 July 2013 relating to managers of alternative investment funds.

There being no further item on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted only in English.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The document having been read in English to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, they signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Signé: V. WESQUY, E. GUARALDI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 mai 2014. Relation: RED/2014/1143. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014105923/524.

(140126733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Montaigne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 117.731.

CONVENTION DE PROJET DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNEES:

1/ La société MONTAIGNE S.à r.l, société à responsabilité limitée au capital de 90.000 € ayant son siège à Luxembourg - Grand Duché de Luxembourg - 58, rue Charles Martel, L-2134, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117731, agissant aux présentes par son gérant la société VICTORIA MANAGEMENT SERVICES SA, elle-même représentée par ses administrateurs M. Mathieu Gangloff et M. John Kleynhans

D'UNE PART

2/ La société FALCON INVEST FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, ayant son siège social 2405 Route des Dolines - Buro Club - Immeuble LE DRAKKAR, SOPHIA ANTIPOLIS - 06560 VALBONNE, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRASSE sous le numéro 799 342480, agissent aux présentes par son Président en exercice Monsieur LISMAN Johannes

D'AUTRE PART

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIT

A/ Société MONTAIGNE S.à r.l.

Suivant acte reçu le 27 juin 2006 par Maître SCHAEFFER, Notaire à REMICH (Luxembourg), il a été constitué une société de droit luxembourgeois présentant les caractéristiques suivantes:

- Forme: société à responsabilité limitée régie par les lois en vigueur, notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1633 sur les sociétés à responsabilité limitée, ainsi que par ses statuts.

- Dénomination: Montaigne S à r.l.

- Capital social: 90.000 € divisé en 3.600 parts de 25€ chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.
- Siège social: Luxembourg - Grand Duché de Luxembourg - 58 rue Charles Martel -L-2134.
- Objet social: toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou Immobilières se rapportant directement ou Indirectement à la création, la gestion et le financement de toutes entreprises ou sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion et la mise en valeur du portefeuille créé à cet effet
- Registre du commerce: La société a été immatriculée le 20 juillet 2008 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 8 117731.
- Associé: à la date de signature des présentes, la capital social est détenu en totalité par la société FALCON INVEST FRANCE par suite de l'acquisition des 3.600 parts sociales aux termes d'un acte reçu le 30 décembre 2013 par Maître DOGLIANI, Notaire à NICE; ledit acte a été enregistré au POLE ENREGISTREMENT DE NICE le 18 mars 2014, Bordereau 2014/819 Case 1.
- Gérance: la société VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. a été désignée en qualité de gérante pour une durée indéterminée.

B/ Société FALCON INVEST FRANCE

La société FALCON INVEST FRANCE a été constituée suivant acte sous seing privé à MONACO en date du 29 novembre 2013, enregistré au POLE ENREGISTREMENT D'ANTIBES le 26 décembre 2013, Bordereau 2013/1 196 Case 7.

Cette société présente les caractéristiques suivantes;

- FORME: Société par actions simplifiée.
- SIÈGE SOCIAL: 2405 Route des Dolines - Buro Club immeuble LE DRAKKAR - SOPHIA ANTIPOLIS - 06560 - VALBONNE.
- CAPITAL SOCIAL: 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune.
- OBJET SOCIAL: Prise de participations directe ou indirectes dans toutes opérations immobilières, financières ou mobilières sous forme de souscription au capital de toutes personnes morales françaises ou étrangères.
- GERANT: Monsieur LISMAN Johannes

Cette société a été immatriculée le 24 décembre 2013 au Registre du Commerce et des Sociétés de GRASSE sous le n°799 342 480.

C/ Actif immobilier de la Société MONTAIGNE S.à r.l.

1/ Aux termes d'un acte reçu le 3 juillet 2006 par Maître CHOIX, Notaire à NEUILLY SUR SEINE, la société MONTAIGNE SARL a acquis de la société LE NOUR INVEST SA les droits immobiliers ci-après désignés dépendant d'un immeuble collectif à usage d'habitation sis à PARIS -75008 - 46 et 48 Avenue Montaigne, édifié sur un terrain cadastré Section AM n°21 pour une contenance de 7a 38ca.;

- Lot de copropriété n°72: consistant en un appartement au 3^{ème} étage avec les 207/10075 des parties communes,
- Lot de copropriété n°37: consistant en un box au 2^{ème} sous-sol avec les 55/10075 des parties communes,
- Lot de copropriété n°73: consistant en une cave au sous-sol avec les 3/10075 des parties communes.

2/ Cet acte a été publié au 1^{er} bureau des hypothèques de PARIS le 1^{er} août 2006 Volume 2006 P n° 4193; avec attestation rectificative en date du 8 août 2006 publiée le 11 août 2006, Volume 2006 P n°4450.

3/ Ledit immeuble a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété aux termes d'un acte reçu le 20 novembre 1054 par Maître MICHELEZ Notaire à PARIS et publié le 31 décembre 1054 Volume 2462 n°13.

D/ Passif hypothécaire de la Société MONTAIGNE S.à r.l.:

1/ Aux termes d'un acte sous seing privé à BRUXELLES en date du 25 juillet 2006, la société ROYAL PROPERTIES NV a consenti à la société MONTAIGNE S.à r.l. un prêt de 1.228.000 € destiné à financer l'acquisition des droits immobiliers ci-dessus décrits.

2/ Aux termes d'un acte reçu le 8 juin 2007 par Maître DE BRABAN, Notaire à LILLE, la convention de prêt sous seing privé du 25 juillet 2006 a été modifiée ainsi qu'il suit:

- La durée du prêt a été fixée à 30 ans avec un remboursement au 25 juin 2036 au plus tard.
- Le taux d'intérêts conventionnel a été fixé à 6,63 % l'an (avec un TEG de 6,75% l'an).

Ce taux est révisable annuellement en fonction de l'EURIBOR 3 mois.

- Les intérêts sont payables tous les trimestres d'avance au moyen de 120 remboursements trimestriels.

3/ A te garantie de remboursement dudit prêt, la société MONTAIGNE S.à r.l. a affecté hypothécairement les droits immobiliers ci-dessus décrits et ce aux termes de l'acte précité du 8 juin 2007 reçu par Maître DEBRABANT.

4/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2010, la société ROYAL PROPERTIES NV a cédé sa créance sur la société MONTAIGNE S.à r.l. à la société REAL ESTATE INVEST.

E/ Occupation du bien

Aux termes d'un acte sous seing privé à Luxembourg en date du 8 mai 2010, les biens immobiliers ci-dessus décrits ont été donné à bail à usage d'habitation à la société BALMONT EUROPE LIMITED.

Le bail expire le 31 décembre 2015.

F/ Évaluation du bien

Il résulte d'un rapport d'expertise établi le 24 avril 2012 par la société CATELLA VALUATION ADVISORS que les biens immobiliers ci-dessus décrits sont évalués à 1.250.000 € au 30 avril 2012.

G/ Les représentants légaux des parties soussignées ont décidé d'opérer pour les sociétés qu'ils représentent une fusion transfrontalière par application combinée:

- Des dispositions de la Directive 2005/7056/CE du Parlement Européen et du Conseil et notamment son article 15 (ci-après DIRECTIVE),

- Des dispositions de l'article 1844-5 du Code Civil français,

- Des dispositions des articles 257 à 284 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Et ils ont, à cette fin, élaboré le projet qui suit

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE; QUI SUIVIT:

Art. 1^{er}. Projet commun de fusion transfrontalière.

1-a/ Les parties soussignées conviennent de la dissolution sans liquidation de la société MONTAIGNE S.à r.l. et de la transmission universelle à la société FALCON INVEST FRANCE du patrimoine de la société MONTAIGNE S.à r.l.

Il est ici rappelé, pour satisfaire aux exigences de l'article 5 de la DIRECTIVE, que:

- La société devant être dissoute est la société MONTAIGNE S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège est à Luxembourg, 58 Rue Charles Martel, L-2134.

- La société bénéficiaire de la transmission universelle est la société FALCON INVEST FRANCE, société par actions simplifiée de droit français dont le siège est 2405 Route des Dolines - Buro Club Immeuble LE DRAKKAR - SOPHIA ANTIPOLIS - 06580 -VALBONNE

- La fusion transfrontalière projetée n'aura aucune incidence sur l'emploi.

- La fusion projetée sera réputée accomplie du point de vue comptable au jour qui sera déterminé par l'application de la législation française.

- En l'absence de droits spéciaux autres que des actions, la fusion projetée n'aura aucune incidence.

- Aucun avantage particulier ne sera conféré par le projet de fusion aux experts et/ou organes d'administration et/ou de gestion et/ou de surveillance et/ou de contrôle des sociétés concernées.

- Les statuts de la société FALCON INVEST FRANCE sont annexés aux présentes.

- Les informations relatives à l'évaluation du patrimoine actif et passif transféré à la société FALCON INVEST FRANCE sont relatées dans l'exposé qui précède aux paragraphes C/ et D/.

- Le projet de fusion est établi à partir des bilans des sociétés MONTAIGNE S.à r.l. et FALCON INVEST FRANCE établis au 31 décembre 2013.

1-b/ Le projet commun de fusion sera publié selon les modalités prévues par la législation française d'une part et la législation luxembourgeoise d'autre part au moins un mois avant la date de l'assemblée générale de la société FALCON INVEST FRANCE appelée à se prononcer sur le projet de fusion (l'assemblée générale de la société MONTAIGNE S.à r.l. n'ayant pas été consultée aux termes de l'article 15-1 de la DIRECTIVE).

Ces publicités mentionneront également les indications imposées par l'article 6-2 de la DIRECTIVE.

1-c/ Les organes légaux d'administration des sociétés concernées par le projet de fusion établiront un rapport à l'intention des associés expliquant et justifiant les aspects juridiques et économiques de la fusion projetée et mettant ce rapport à la disposition des associés au plus tard un mois avant la date de l'assemblée générale de la société FALCON INVEST FRANCE appelée à se prononcer sur le projet.

1-d/ Conformément à l'avis exprimé par tous les associés des sociétés concernées, aucun expert ne sera requis pour l'examen du projet de fusion.

Cet avis est annexé aux présentes.

1-e/ La date de prise d'effet de la fusion après accomplissement de toutes les formalités ci-dessus sera déterminée par la législation française.

Art. 2. Procédure de mise en oeuvre. Les parties soussignées conviennent de missionner Monsieur LISMAN Johannes à l'effet d'effectuer et/ou faire effectuer toutes les démarches, diligences et formalités requises par la DIRECTIVE et l'article 1844-5 du Code Civil français, pour concrétiser et faire aboutir le présent projet de fusion.

Les parties soussignées conviennent de surcroît de missionner tout employé de la société Maltland Luxembourg S.A., ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, à l'effet d'effectuer et/ou faire effectuer toutes les démarches, diligences et formalités requises par la DIRECTIVE et les articles 257 à 284 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, pour concrétiser et faire aboutir le présent projet de fusion.

FAIT à PARIS, le 20 juin 2014.

La société MONTAIGNE S.à r.l. / La société FALCON INVEST FRANCE

Signatures

STATUTS

LES SOUSSIGNES:

1. Monsieur LISMAN Johannes Frédéric, né le 12 août 1952 à UTRECHT (PAYS BAS) de nationalité néerlandaise, Administrateur de Société, demeurant à MONACO (98000), 31 Avenue Princesse Grace,

Epoux séparé de biens de Madame Michèle FEINBERG aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître REY, Notaire à MONACO, le 20 juin 1983, préalablement à leur union célébrée à MONACO le 24 juin 1983; ledit régime non modifié depuis.

2. Monsieur LISMAN Jan David, né le 16 novembre 1984 à ANVERS (Belgique), de nationalité néerlandaise, célibataire, demeurant à MONACO (98000), 31 Avenue Princesse Grace,

3. Monsieur LISMAN Gary, né le 7 novembre 1987 à ANVERS (Belgique), de nationalité néerlandaise, célibataire, demeurant à MONACO (98000), 31 Avenue Princesse Grace,

4. Monsieur LISMAN Michael, né le 30 janvier 1992 à ANVERS (Belgique), de nationalité néerlandaise, célibataire, demeurant à MONACO (98000), 31 Avenue Princesse Grace,

Titre I^{er}. Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme. La Société est une Société par actions simplifiée régie par les dispositions légales applicables et par les présents statuts.

Elle fonctionne Indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés.

Elle ne peut faire appel public à l'épargne sous sa forme actuelle de Société par actions simplifiée.

Art. 2. Dénomination sociale. La dénomination sociale est: SAS FALCON INVEST FRANCE.

Sur tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots «Société par actions simplifiée» ou des initiales «S.A.S.» et de l'énonciation du capital social.

Art. 3. Siège social.

a) Le siège social est fixé: BURO Club Sophia Antipolis- Immeuble «DRAKKAR», 2405 Route des Dolines - 06560 VALBONNE

b) Transfert par le Président:

Le siège social peut être transféré dans n'importe quel lieu situé sur le territoire national par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger:

1/ La prise de participations directe ou indirecte dans toutes opérations immobilières, financières ou mobilières sous forme de souscriptions au capital de toutes personnes morales françaises ou étrangères;

2/ La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, et plus généralement à toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Art. 5. Durée. La Société, sauf prorogation ou dissolution anticipée, a une durée de 30 ans qui commencera à courir à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Les décisions de prorogation de la durée de la Société ou de dissolution anticipée sont prises par décision collective des associés.

Titre II. Apports - Capital social - Forme des actions - Droits et obligations attaches aux actions

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de 1.000 Euros, divisé en 100 actions de 10 Euros chacune intégralement libérées.

Art. 7. Apports.

a) Il est apporté par Monsieur LISMAN Johannes, la somme de 250 Euros correspondant à la valeur nominale de 25 actions, qui ont été souscrites et intégralement libérées.

b) Il est apporté par Monsieur LISMAN Jan la somme de 250 Euros correspondant à la valeur nominale de 25 actions, qui ont été souscrites et intégralement libérées.

c) Il est apporté par Monsieur LISMAN Gary la somme de 250 Euros correspondant à la valeur nominale de 25 actions, qui ont été souscrites et intégralement libérées.

d) Il est apporté par Monsieur LISMAN Michael la somme de 250 Euros correspondant à la valeur nominale de 25 actions, qui ont été souscrites et intégralement libérées.

En conséquence, le capital social est réparti en 100 actions numérotées de 1 à 100 ainsi qu'il suit:

- 25 actions numérotées de 1 à 25 souscrites par Monsieur LISMAN Johannes.
- 25 actions numérotées de 26 à 50 souscrites par Monsieur LISMAN Jan,
- 25 actions numérotées de 51 à 75 souscrites par Monsieur LISMAN Gary,
- 25 actions numérotées de 76 à 100 souscrites par Monsieur LISMAN Michael,

Art. 8. Modifications du capital social.

a) Le capital ne peut être augmenté ou réduit que par une décision collective des associés statuant sur le rapport du Président.

b) Les associés peuvent déléguer au Président les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans les conditions et délais prévus par la loi, l'augmentation ou la réduction du capital.

c) En cas d'augmentation du capital en numéraire, les associés ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital. Toutefois, les associés peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel de souscription et la décision d'augmentation du capital peut supprimer ce droit préférentiel dans les conditions prévues par la loi.

d) En cas d'augmentation du capital, les actions nouvelles devront être souscrites et libérées en totalité.

Art. 9. Forme des actions. Les actions sont obligatoirement nominatives.

Elles sont inscrites en compte conformément à la réglementation en vigueur et aux usages applicables.

Tout associé peut demander à la Société la délivrance d'une attestation d'inscription en compte.

Art. 10. Droits et obligations attaches aux actions.

a) Toute action, donne droit dans les bénéfices et l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

b) Les associés ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

c) Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis doivent se faire représenter auprès de la Société par l'un d'entre eux ou par un mandataire unique désigné en justice en cas de désaccord.

d) Le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-proprétaire pour toutes les décisions collectives, sauf pour celles concernant l'affectation des bénéfices de l'exercice où il est réservé à l'usufruitier.

Titre III. Transmission des actions - Exclusion d'associés

Art. 11. Dispositions communes applicables aux cessions d'actions. Définitions

Dans le cadre des présents statuts, les soussignés sont convenus des définitions ci-après:

a) Cession: signifie toute opération à titre onéreux ou gratuit entraînant le transfert de la pleine propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit des valeurs mobilières émises par la Société, à savoir: cession, transmission, échange, apport en société, fusion et opération assimilée, cession judiciaire, constitution de trusts, nantissement, liquidation, transmission universelle de patrimoine.

b) Action ou Valeur mobilière: signifie les valeurs mobilières émises par la Société donnant accès de façon immédiate ou différée et de quelque manière que ce soit, à l'attribution d'un droit au capital et/ou d'un droit de vote de la Société, ainsi que les bons et droits de souscription et d'attribution attachés à ces valeurs mobilières.

Modalités de transmission des actions:

La transmission des actions émises par la Société s'opère par un virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur le registre des mouvements coté et paraphé.

Clause de préemption:

1. Toute cession des actions de la Société au profit de personnes n'ayant pas la qualité d'associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés et ce, dans les conditions ci-après.

2. L'associé cédant notifie au Président et à chacun des associés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception son projet de cession mentionnant:

- Le nombre d'actions concernées;

- Les informations sur le cessionnaire envisagé: nom, prénoms, adresse et nationalité ou s'il s'agit d'une personne morale dénomination, siège social, numéro RCS, montant et répartition du capital, identité de ses dirigeants sociaux;

- Le prix et les conditions de la cession projetée.

La date de réception de la notification par l'associé cédant fait courir un délai de trois (3) mois, à l'expiration duquel, si les droits de préemption n'ont pas été exercés en totalité sur les actions concernées, le cédant pourra réaliser librement la cession projetée, sous réserve de respecter la procédure d'agrément prévue dans les statuts.

3. Chaque associé bénéficie d'un droit de préemption sur les actions faisant l'objet du projet de cession. Ce droit de préemption est exercé par notification au cédant ou au Président dans les deux (2) mois au plus tard de la réception de la notification ci-dessus visée. Cette notification est effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception précisant le nombre d'actions que chaque associé souhaite acquérir.

4. A l'expiration du délai de deux mois prévu au 3 ci-dessus et avant celle du délai de trois mois fixé au 2 ci-dessus, le Président doit notifier à l'associé cédant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception les résultats de la préemption.

Si les droits de préemption exercés sont supérieurs au nombre d'actions dont la cession est envisagée, les actions concernées sont réparties par le Président entre les associés qui ont notifié leur volonté d'acquérir au prorata de leur participation au capital de la Société et dans la limite de leurs demandes.

Si les droits de préemption sont inférieurs au nombre d'actions dont la cession est envisagée, les droits de préemption sont réputés n'avoir jamais été exercés et l'associé cédant est libre de réaliser la cession au profit du cessionnaire mentionné dans sa notification, sous réserve de respecter la procédure d'agrément prévue à l'article ci-après.

5. En cas d'exercice du droit de préemption, la cession des actions devra être réalisée dans un délai de 15 jours moyennant le prix mentionné dans la notification de l'associé cédant.

Agrément.

La cession d'actions entre actionnaires est libre.

La cession d'actions au profit d'un tiers est soumise à une procédure d'agrément selon les modalités qui suivent.

1. La demande d'agrément doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président et doit indiquer le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de la cession, les nom, prénoms, adresse, nationalité de l'acquéreur ou s'il s'agit d'une personne morale, son identification complète (dénomination, siège social, numéro RCS, montant et répartition du capital, identité de ses dirigeants sociaux). Cette demande d'agrément est transmise par le Président aux actionnaires.

2. Le Président dispose d'un délai de trois (3) mois à compter de la réception de la demande d'agrément pour faire connaître au cédant la décision de la collectivité des actionnaires. Cette notification est effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A défaut de réponse dans le délai ci-dessus, l'agrément sera réputé acquis.

3. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément sont prises à la majorité des actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire; elles ne sont pas motivées.

4. En cas d'agrément, l'actionnaire cédant peut réaliser librement la cession aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions doit être réalisé au plus tard dans les 30 jours de la décision d'agrément: à défaut de réalisation du transfert dans ce délai, l'agrément serait frappé de caducité.

5. En cas de refus d'agrément, la Société est tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la notification du refus d'agrément, d'acquérir ou de faire acquérir les actions de l'actionnaire cédant par un ou plusieurs tiers agréés selon la procédure ci-dessus prévue.

Si le rachat des actions n'est pas réalisé du fait de la Société dans ce délai d'un mois; l'agrément du ou des cessionnaires est réputé acquis.

En cas d'acquisition des actions par la Société, celle-ci est tenue dans un délai de six (6) mois à compter de l'acquisition de les céder ou de les annuler.

Le prix de rachat des actions par un tiers ou par la Société est déterminé d'un commun accord entre les parties.

A défaut d'accord, le prix sera déterminé à dire d'expert, dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil.

Art. 12. Exclusion d'un associé.

a) Exclusion de plein droit

L'exclusion de plein droit intervient en cas de dissolution, de redressement ou de liquidation judiciaire d'un associé.

b) Exclusion facultative

L'exclusion d'un associé peut être également prononcée dans les cas suivants:

- violation des dispositions des présents statuts;
- révocation d'un associé de ses fonctions de mandataire social;
- condamnation pénale prononcée à l'encontre d'un associé;

c) Modalités de la décision d'exclusion

L'exclusion est prononcée par décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote; l'associé dont l'exclusion est susceptible d'être prononcée ne participe pas au vote et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

Les associés sont consultés sur l'exclusion à l'initiative du Président; si le Président est lui-même susceptible d'être exclu, les associés seront consultés à l'initiative de l'associé le plus diligent.

d) Formalités de la décision d'exclusion

La décision d'exclusion ne peut intervenir que sous réserve du respect des formalités suivantes:

- notification à l'associé concerné par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée 15 jours avant la date prévue pour la réunion de la collectivité des associés, de la mesure d'exclusion envisagée, des motifs de cette mesure et de la date de la réunion devant statuer sur l'exclusion; cette notification devant également être adressée à tous les autres associés;

- convocation de l'associé concerné à une réunion préalable des associés tenue au plus tard 15 jours avant la date prévue pour la consultation des associés sur la décision d'exclusion afin de lui permettre de présenter ses observations et de faire valoir ses arguments en défense soit par lui-même, soit par l'intermédiaire de son ou de ses représentants légaux.

e) Prise d'effet de la décision d'exclusion

La décision d'exclusion, qui peut être prise tant en présence qu'en l'absence de l'associé concerné, prend effet à compter de son prononcé. Cette décision doit également statuer sur le rachat des actions de l'associé exclu et désigner le ou les acquéreurs de ces actions.

La décision d'exclusion est notifiée à l'associé exclu par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'initiative du Président.

f) Dispositions communes à l'exclusion de plein droit et à l'exclusion facultative

L'exclusion de plein droit et l'exclusion facultative entraînent dès le prononcé de la mesure la suspension des droits non pécuniaires attachés à la totalité des actions de l'associé exclu.

La totalité des actions de l'associé exclu doit être cédée dans les 15 jours de la décision d'exclusion à toute personne désignée comme il est prévu ci-dessus.

Le prix de rachat des actions de l'associé exclu est déterminé d'un commun accord ou à défaut, à dire d'expert dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil.

Titre IV. Administration et direction de la société - Conventions entre la société et ses dirigeants - Commissaires aux comptes

Art. 13. Président de la société. La Société est représentée, dirigée et administrée par un Président, personne physique ou morale, associé ou non, de la Société.

a) Désignation

Le premier Président de la Société est désigné aux termes des présents statuts.

Le Président est ensuite désigné par décision collective des associés.

Lorsque le Président est une personne morale, celle-ci doit obligatoirement désigner un représentant permanent personne physique.

b) Durée des fonctions

Le Président est nommé sans limitation de durée.

Révocation ad nutum

Le Président peut être révoqué à tout moment, sans qu'il soit besoin d'un juste motif, par décision collective des associés prise à l'initiative d'un ou plusieurs associés réunissant au moins la majorité simple (51%) du capital et des droits de vote de la Société et statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Cette révocation n'ouvre droit à aucune indemnisation.

Par exception aux dispositions qui précèdent, le Président est révoqué de plein droit, sans indemnisation, dans les cas suivants:

- Dissolution, mise en redressement ou liquidation judiciaire du Président personne morale;

- Exclusion du Président associé;

- Interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise ou une personne morale, incapacité ou faillite personnelle du Président personne physique.

c) Rémunération

La rémunération du Président est fixée chaque année par décision collective des associés.

d) Pouvoirs

- Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

- Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 14. Organe de surveillance. L'Assemblée générale peut, si l'intérêt social l'exige ou le nécessite, nommer à la majorité simple, un organe de surveillance qui pourra, soit être une personne physique, soit un comité composé de plusieurs personnes, physiques ou morales.

L'organe de surveillance a pour mission exclusive d'assurer le contrôle permanent de la société au niveau de ses grandes orientations.

L'organe de surveillance ne peut assurer la gestion de la société ni s'immiscer dans celle-ci de quelque manière que ce soit.

L'organe de surveillance doit établir semestriellement un rapport destiné à l'Assemblée Générale contenant un compte-rendu des opérations majeures du semestre écoulé.

L'organe de surveillance peut également, s'il en est requis par le Président, émettre un avis destiné à l'Assemblée Générale sur un projet ponctuel intéressant la vie sociale.

Si l'Assemblée décide de la création d'un organe collégial de surveillance, cet organe prendra le nom de Comité de surveillance et sera régi par les règles suivantes:

a) Membres du Comité de surveillance

Désignation - Durée des fonctions:

La Société est pourvue d'un Comité de surveillance composé de 2 à 5 membres, personnes physiques ou morales, associés ou non, nommés pour une durée de 3 ans aux termes des présents statuts puis par décision collective des associés.

Les membres personnes physiques du Comité de surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail au sein de la Société.

Les membres personnes morales du Comité de surveillance sont représentés par leurs représentants légaux ou par toutes personnes physiques dûment mandatées.

b) Révocation

Les membres du Comité de surveillance peuvent être révoqués à tout moment et sans qu'il soit besoin d'un juste motif. La décision de révocation est prise par décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

La révocation n'ouvre droit à aucune indemnisation.

c) Rémunération

La rémunération des membres du Comité de surveillance est fixée soit par la décision de nomination, soit par décision ultérieure des associés. Cette rémunération est soumise à la procédure de contrôle des conventions réglementées prévue par les présents statuts.

d) Réunions du Comité de surveillance

Le Comité de surveillance est convoqué soit par le Président, soit à l'initiative d'un seul quelconque des membres du Comité de surveillance. La convocation est effectuée par tous moyens et doit intervenir au moins 3 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence ou si tous les membres du Comité renoncent à ce délai, ce qui sera constaté par le procès-verbal de la réunion du Comité de surveillance.

Les réunions se tiennent en tout lieu mentionné dans la convocation. Toutefois, la présence physique des membres du Comité n'est pas obligatoire et leur participation à la réunion peut intervenir par tout moyen de communication approprié notamment par télécopie ou message électronique (Email).

Les réunions du Comité de surveillance sont présidées par le Président ou en son absence par la personne élue par les membres présents du Comité de surveillance à la majorité simple.

e) Décisions du Comité de surveillance

Les décisions du Comité de surveillance sont prises à la majorité simple des membres en fonction.

Un membre du Comité de surveillance peut donner une procuration à un autre membre aux fins de le représenter. Un membre du Comité de surveillance peut détenir plusieurs pouvoirs.

f) Procès-verbaux

Les décisions du Comité de surveillance sont constatées dans des procès-verbaux signés par les membres présents. Les procès-verbaux sont consignés dans un registre spécial coté et paraphé par le Président et conservé au siège social.

Art. 15. Conventions entre la société et ses dirigeants. Toute convention intervenant, directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce doit être portée à la connaissance des Commissaires aux comptes dans le mois de sa conclusion.

Les Commissaires aux comptes présentent aux associés un rapport sur la conclusion et l'exécution des conventions au cours de l'exercice écoulé. Les associés statuent sur ce rapport lors de la décision collective statuant sur les comptes de cet exercice.

Les conventions non approuvées produisent néanmoins leurs effets, à charge pour la personne intéressée d'en supporter les conséquences dommageables pour la Société.

Les conventions portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à la procédure d'approbation ci-dessus. Tout associé a le droit d'en obtenir communication.

Art. 16. Commissaires aux comptes. La collectivité des associés désigne, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, notamment en ce qui concerne le contrôle des comptes sociaux, un ou plusieurs Commissaires aux comptes titulaires et un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants.

Titre V. Décisions collectives des associés

Art. 17. Décisions collectives obligatoires. La collectivité des associés décide souverainement de toute question intéressant la vie sociale.

La collectivité des associés est notamment seule compétente pour prendre les décisions suivantes:

- Transformation de la Société;
- Modification du capital social: augmentation, amortissement et réduction;
- Fusion, scission, apport partiel d'actifs;
- Dissolution;
- Nomination des Commissaires aux comptes;
- Nomination, rémunération, révocation du Président;
- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats;
- Approbation des conventions conclues entre la Société et ses dirigeants ou associés;
- Modification des statuts, sauf transfert du siège social;
- Nomination du Liquidateur et décisions relatives aux opérations de liquidation;
- Exclusion d'un associé et suspension de ses droits de vote.

Art. 18. Règles de majorité. Toutes les décisions collectives des associés sont adoptées à la majorité simple des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Par exception aux dispositions qui précèdent, les décisions collectives limitativement énumérées ci-après doivent être adoptées à l'unanimité des associés disposant du droit de vote:

- Celles prévues par les dispositions légales;
- Les décisions ayant pour effet d'augmenter les engagements des associés
- La prorogation de la Société;
- La dissolution de la Société;
- La transformation de la Société en Société d'une autre forme;

Art. 19. Modalités des décisions collectives. Les décisions collectives sont prises sur convocation à l'initiative du Président ou de tout associé, ou de toute autre personne visée à l'article L 225-103 du Code de commerce.

L'ordre du jour est fixé par l'auteur de la convocation.

Elles résultent de la réunion d'une assemblée ou d'un procès-verbal signé par tous les associés.

Pendant la période de liquidation de la Société, les décisions collectives sont prises sur convocation ou à l'initiative du Liquidateur.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Art. 20. Assemblées. Les associés se réunissent en assemblée sur convocation du Président au siège social ou en tout autre lieu mentionné dans la convocation.

La convocation est effectuée par tous moyens de communication écrite 15 jours au moins avant la date de la réunion. Elle indique l'ordre du jour.

Toutefois, l'assemblée peut se réunir sans délai si tous les associés y consentent.

L'assemblée est présidée par le Président ou, en son absence par un associé désigné par l'assemblée.

Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par un autre associé ou par un tiers dûment muni d'un pouvoir écrit et spécifique à chaque assemblée.

Les pouvoirs peuvent être donnés par tous moyens écrits et notamment par télécopie.

Le Président de séance établit un procès-verbal des délibérations devant contenir les mentions prévues à l'article 20 ci-après.

Art. 21. Procès-verbaux des décisions collectives. Les décisions collectives résultent soit d'une décision d'assemblée soit d'un acte émanant de tous les associés.

- Les décisions collectives prises en assemblée doivent être constatées par écrit dans des procès-verbaux établis sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles numérotées. Les procès-verbaux sont signés par le Président de l'assemblée et par les associés présents.

Les procès-verbaux doivent indiquer la date et le lieu de la réunion, les nom, prénoms et qualité du Président de séance, l'identité des associés présents et représentés, les documents et informations communiqués préalablement aux associés, un résumé des débats, ainsi que le texte des résolutions mises aux voix et pour chaque résolution le sens du vote de chaque associé.

- En cas de décision collective résultant du consentement unanime de tous les associés exprimé dans un acte, cet acte doit mentionner les documents et informations communiqués préalablement aux associés. Il est signé par tous les associés et retranscrit sur le registre spécial ou sur les feuilles mobiles numérotées visés ci-dessus.

Art. 22. Information préalable des associés. Quel que soit le mode de consultation, toute décision des associés doit avoir fait l'objet d'une information préalable comprenant tous les documents et informations permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause sur la ou les résolutions soumises à leur approbation.

Lorsque les décisions collectives doivent être prises en application de la loi sur le ou les rapports du Président et/ou des Commissaires aux comptes, le ou les rapports doivent être communiqués aux associés 15 jours avant la date d'établissement du procès-verbal de la décision des associés.

Les associés peuvent à toute époque mais sous réserve de ne pas entraver la bonne marche de la Société, consulter au siège social, et, le cas échéant prendre copie, pour les trois derniers exercices, des registres sociaux, de l'inventaire et des comptes annuels, du tableau des résultats des cinq derniers exercices, des comptes consolidés, s'il y a lieu, des rapports de gestion du Président et des rapports des Commissaires aux comptes.

S'agissant de la décision collective statuant sur les comptes annuels, les associés peuvent obtenir communication aux frais de la Société des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés du dernier exercice.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des résultats

Art. 23. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice social sera clos le 31 décembre 2014.

Art. 24. Etablissement et approbation des comptes annuels. Le Président établit les comptes annuels de l'exercice.

Dans les six mois de la clôture de l'exercice, les associés doivent statuer par décision collective sur les comptes annuels, au vu du rapport de gestion et des rapports du ou des Commissaires aux comptes.

Lorsque des comptes consolidés sont établis, ils sont présentés avec le rapport de gestion du groupe et les rapports des Commissaires aux comptes, lors de cette décision collective.

Art. 25. Affectation et répartition des résultats.

a) Toute action en l'absence de catégorie d'actions ou toute action d'une même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quote-part du capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, au cours de l'existence de la Société comme en cas de liquidation.

b) Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, les associés décident sa distribution, en totalité ou en partie, ou son affectation à un ou plusieurs postes de réserves dont ils règlent l'affectation et l'emploi.

c) La décision collective des associés peut décider la mise en distribution de toute somme prélevée sur le report à nouveau bénéficiaire ou sur les réserves disponibles en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

La décision collective des associés ou, à défaut, le Président, fixe les modalités de paiement des dividendes.

Titre VII. Dissolution - Liquidation de la société

Art. 26. Dissolution - Liquidation de la société. La Société est dissoute dans les cas prévus par la loi ou en cas de dissolution anticipée décidée par décision collective des associés.

La décision collective des associés qui constate ou décide la dissolution nomme un ou plusieurs Liquidateurs.

Le Liquidateur, ou chacun d'eux s'ils sont plusieurs, représente la Société. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers sociaux et à répartir le solde disponible entre les associés.

Les associés peuvent autoriser le Liquidateur à continuer les affaires sociales en cours et à en engager de nouvelles pour les seuls besoins de la liquidation.

Le produit net de la liquidation, après apurement du passif, est employé au remboursement intégral du capital libéré et non amorti des actions.

Le surplus, s'il en existe, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre d'actions de chacun d'eux.

Les pertes, s'il en existe, sont supportées par les associés jusqu'à concurrence du montant de leurs apports.

Si toutes les actions sont réunies en une seule main, la dissolution de la Société entraîne, lorsque l'associé unique est une personne morale, la transmission universelle du patrimoine à l'associé unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Titre VIII. Contestations

Art. 27. Contestations. Les contestations relatives aux affaires sociales, survenant pendant la durée de la Société ou au cours de sa liquidation entre les associés ou entre un associé et la Société, seront soumises au Tribunal de commerce du lieu du siège social.

Titre IX. Constitution de la société

Art. 28. Nomination des dirigeants. Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est Monsieur LISMAN Johannes lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Art. 29. Etat des actes accomplis pour le compte de la société en formation. Un état des actes accomplis pour le compte de la Société en formation, avec l'indication pour chacun d'eux de l'engagement qui en résulte pour la Société est annexé aux présents statuts. Cet état a été tenu à la disposition des associés dans les délais légaux à l'adresse du siège social.

Art. 30. Formalités de publicité - Immatriculation. Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes à l'effet d'accomplir les formalités de publicité, de dépôt et autres nécessaires pour parvenir à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Annexe 1. Etat des actes accomplis pour le compte de la société en formation

Monsieur LISMAN Johannes, agissant en qualité d'associé et futur président de la société FALCON INVEST FRANCE, va procéder à l'acquisition pour le compte de la société FALCON INVEST FRANCE:

- De 1800 parts sociales formant 50 % du capital social de la société MONTAIGNE Sarl actuellement détenues par la société VICTORIA MANAGEMENT SERVICES SA; cette cession doit intervenir moyennant le prix de 1800 € payable comptant à la signature des actes,

- De 1800 parts sociales formant 50 % du capital social de la société MONTAIGNE Sarl actuellement détenues par la société THIBAUT MANAGEMENT SERVICES SA; cette cession doit intervenir moyennant le prix de 1800 € payable comptant à la signature des actes.

Ces cessions de parts sociales sont faites pour le compte de la société FALCON INVEST FRANCE et seront reprises par assemblée générale extraordinaire subséquente.

Mr LISMAN Johannes / Mr LISMAN Jan / Mr LISMAN Gary / Mr LISMAN Michael.

Référence de publication: 2014106889/540.

(140127569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 178.903.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE NINTH DAY OF THE MONTH OF JULY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Elena GUARALDI, employee in Luxembourg,

acting as special proxyholder of the unlimited shareholder and manager of the company "MANDARIN CAPITAL PARTNERS II S.C.A. SICAR", a société en commandite par actions qualified as société d'investissement en capital à risque (SICAR) having its registered office in 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B178903, incorporated on 16 July 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2223 on 11 September 2013 (the "company"), the articles of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 21 May 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of a resolution of the unlimited shareholder and manager adopted on 8th July 2014, a copy of which signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, shall remain attached to the present deed.

Said appearing person, acting in the above stated capacities, asked the notary to state that:

I.- The company "MANDARIN CAPITAL PARTNERS II S.C.A. SICAR" has an entirely paid up share capital of forty two thousand fifty Euro (42,050.- EUR), divided into thirty-four thousand two hundred sixty-nine (34,269) A Shares, having a par value of one Euro (1.- EUR) each, and seven thousand seven hundred eighty-one (7,781) B Shares, having a par value of one Euro (1.- EUR) each.

Article 5 (five), paragraph 6 (six) to 15 (fifteen) of the Articles of Incorporation, state that:

"The Company has an authorised capital of six million six hundred and sixty seven thousand Euro (EUR 6,667,000) divided into six million (6,000,000) A Shares and six hundred and sixty seven thousand (667,000) B Shares (the "Authorised Share Capital").

The terms "Share" and "Shares" shall, in these articles of incorporation (the "Articles"), unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares and the B Shares.

The term “Limited Shareholders” shall refer to the holders of the A Shares and the term “Unlimited Shareholder” shall refer to the holders of the B Shares. The term “Shareholders” shall refer collectively to the Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders.

The Unlimited Shareholder is hereby authorised to issue further A Shares and B Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”).

The period or extent of this authority may be extended by resolutions of the Shareholders in general meetings from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares and B Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg law.

The A Shares are reserved for subscription by Limited Shareholders qualifying as well informed investors (the “Well Informed Investors”) as defined in the prospectus of the Company as approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier and as may be amended from time to time (the “Prospectus”).”

II.- The unlimited shareholder and manager, in its resolutions of 8th July 2014, has decided to proceed to an increase of the share capital by an amount of EUR 196.084,00 (one hundred ninety-six thousand eighty-four Euro) to bring it from its present amount EUR 42.050,00 (forty-two thousand fifty Euro) to EUR 238.134,00 (two hundred thirty-eight thousand one hundred thirty-four Euro) and to an increase of the share premium account by an amount of EUR 17.825.049,00 (seventeen million eight hundred twenty-five thousand forty-nine Euro), by the issue of 180.051 (one hundred eighty thousand fifty-one) new A shares having a par value of EUR 1,- (one Euro) and a share premium of EUR 99,- (ninety-nine Euro) each (the “New A Shares”) and 16.033 (sixteen thousand thirty-three) new B shares having a par value of EUR 1,- (one Euro) each (the “New B Shares”), vested with the same rights and advantages as the existing shares.

III.- The board of directors has admitted to the subscription of the new shares the following:

N° Shareholders	A shares	B shares
1 Private Equity International S.A.	114.059	
2 Fondazione Cassa di Risparmio in Bologna	8.147	
3 Fondo Pensione per gli Agenti Professionisti di Assicurazione	8.147	
4 IMA S.p.A.	6.518	
5 Roland Berger	4.888	
6 Euro China Ventures II S.A.	4.888	
7 Fondazione Cassa di Risparmio di Udine e Pordenone	4.888	
8 Vinifin International S.A.	3.259	
9 Gitifin S.r.l.	3.259	
10 Nastrificio Victor S.p.A.	3.259	
11 Merloni Invest S.p.A.	3.259	
12 Alberto Forchielli	3.259	
13 GMT S.r.l.	3.259	
14 Sergio Stevanato	3.259	
15 Sacmi Imola S.C.	3.259	
16 Fondazione Cassa di Risparmio di Trento e Rovereto	1.629	
17 Lucio Stanca	815	
18 Mandarin Capital Management II S.A.		16.033
TOTAL	180.051	16.033

the other shareholders having waived their preferential subscription right.

IV.- The capital increase has been entirely paid up by contribution in cash of EUR 18,021,133.00 (eighteen million twenty-one thousand one hundred thirty-three Euro), is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

V.- As a consequence of this capital increase, article 5 (five), paragraphs 1 (one) to 3 (three) of the Articles of Incorporation are amended and will henceforth read as follows:

"The Company has a fixed share capital.

The Company has an issued share capital of EUR 238.134,00 (two hundred thirty-eight thousand one hundred thirty-four Euro), divided into:

- two hundred fourteen thousand three hundred twenty (214,320) A Shares having a par value of one Euro (1.- EUR) each,
- twenty-three thousand eight hundred fourteen (23,814) B Shares, having a par value of one Euro (1.- EUR) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted only in English.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read in English to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: E. GUARALDI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 juillet 2014. Relation: RED/2014/1514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014106894/111.

(140128007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

3 Suisses de Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 30.190.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102760/10.

(140123302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Digital Services Holding XXI s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.604.

Diese Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualisieren.

- Die Denomination und Handelsregisternummer der Teilhaberin der Gesellschaft, Rocket Internet GmbH, lautet mit sofortiger Wirkung wie folgt:

Rocket Internet AG, eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 159634 B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Juli 2014.

Digital Services Holding XXI S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014104793/18.

(140125188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.